

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e LégislatureTROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982
(7^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mardi 6 Juillet 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. — **Politique étrangère.** — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 4237).

MM. Guidoni,
Branger,
Frédéric-Dupont,
Mme Nelertz,
MM. François d'Aubert,
Vial-Massat,
Dalliet,
Escutia,
Deniau,
André Bellon,
Bigéard,
Guy Vadepiéd,
Michel Beregovoy,
Bouvard,
Delehedde,
François d'Harcourt,
Grussenmeyer,

M. Cheysson, ministre des relations extérieures.
Clôture du débat.

2. — **Dépôt de rapports** (p. 4258).3. — **Ordre du jour** (p. 4258).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur sa politique étrangère.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Guidoni.

M. Pierre Guidoni. Monsieur le ministre des relations extérieures, mes chers collègues, ce débat — d'autres l'ont souligné avant moi — vient à son heure.

Vous nous l'aviez proposé, monsieur le ministre, pour prolonger les réflexions esquissées à l'occasion de la ratification de l'adhésion de l'Espagne au traité de Washington. Nous l'avions accepté avec enthousiasme. Mais, depuis ce jour-là, les événements se sont succédé si vite sur la scène tumultueuse et ensanglantée de la politique internationale qu'une discussion centrée sur la paix, la sécurité, les alliances de la France pouvait paraître quelque peu académique. Il n'en est pourtant rien. Jamais, une telle discussion n'a été plus nécessaire.

S'il est vrai que le but ultime de la politique extérieure est de rassembler les moyens de la réussite au service de la politique intérieure voulue par notre peuple et appliquée par le Gouvernement, de mesurer quelles sont, dans le monde tel qu'il est, les difficultés mais aussi les chances de la France alors que nous entrons, comme le rappelait récemment le Premier ministre, dans la seconde phase de l'action gouvernementale, il n'est pas sans intérêt de chercher à savoir quelles en sont les conséquences pour nos relations extérieures, de se demander s'il y a, pour elles aussi, une seconde phase et, si oui, quelles en seront les grandes lignes.

Telles sont les questions sur lesquelles il est normal que plus d'un an après le 10 mai le groupe socialiste s'interroge et vous interroge, monsieur le ministre.

M. Couve de Murville rappelait très justement cet après-midi que la politique d'un pays constitue un tout, et qu'il n'y a pas de séparation autre qu'arbitraire entre la politique intérieure et la politique internationale. Changer la France, changer en France par rapport à un monde qui, lui, ne change pas et auquel nous sommes rattachés par tant de liens économiques, politiques, commerciaux, culturels, telle est bien la difficulté à laquelle nous sommes confrontés.

Mais nous n'acceptons pas que, sous prétexte de réalisme, et par une appréciation erronée de la réalité, on nous présente les contraintes extérieures comme l'obstacle ultime sur lequel viendront se briser nos efforts, de même que nous n'accepterons pas qu'on nous donne les difficultés du monde qui nous entoure comme la limite infranchissable qui empêcherait toute politique de changement réel dans notre pays. Car le but de notre politique, intérieure et extérieure, reste de reculer sans cesse les limites que ces contraintes nous imposent ; il est, en mesurant la réalité du monde, de nous donner les moyens de mener la politique qu'a voulue le peuple français.

Cette prétention n'est pas vaine. L'indépendance nationale est à ce prix. Tout faire pour rester libre de poursuivre en France la tâche qui nous a été confiée par le suffrage universel,

c'est aussi jeter un regard lucide sur les difficultés du monde actuel, sur les dangers qui menacent la paix, sur la signification réelle que prennent aujourd'hui nos alliances, sur l'évolution de l'Europe.

D'autres que moi — et notamment, avec beaucoup d'éloquence, M. Maurice Faure, président de la commission des affaires étrangères — ont déjà évoqué ces questions. Je voudrais le faire à mon tour, en sachant que nous parlons de choses graves, et sans utiliser à cette tribune ce ton de désinvolture où, à travers le dédain, je crains parfois de sentir percer le mépris. Comme si, lorsque la gauche est au pouvoir, chacune de ses initiatives était frappée du sceau de l'insignifiance et du subalterne, comme s'il était entendu une fois pour toutes que, lorsque les Français décident démocratiquement de se donner un gouvernement de gauche, la France redevient cet îlot ivre, risée des autres nations, qu'un écrivain d'extrême droite évoquait déjà, et sans plus de raison, à l'époque du Front populaire. Comme si ce qui était brillant, remarquable, intéressant et courageux lorsque d'autres étaient au pouvoir devenait, lorsque c'est nous qui l'assumons, une sorte de jeu sans portée, sans intérêt, qui ne mérite pas le moindre respect de la part de nos alliés et de nos voisins et le mérite d'autant moins qu'il est objet de dérision dans cette enceinte même.

Aujourd'hui comme hier, la politique menée est celle de la France. Aujourd'hui comme hier, sur le plan extérieur comme sur le plan intérieur, elle est menée au nom de notre peuple. Aujourd'hui comme hier, le Gouvernement, lorsqu'il s'exprime sur les affaires du monde, est celui de la République. J'aimerais que chaque orateur s'en soit souvenu et que ce débat se déroule à la hauteur où il convient de le porter.

Après cette remarque préliminaire, je centrerai mon intervention sur une seule phrase, qui résume tout, le dilemme devant lequel nous sommes placés, les difficultés de la période et le devoir de la France : « Sortir de Yalta, à condition de ne pas confondre le désir que nous en avons avec les réalités ».

C'est bien ce dont il s'agit. C'est bien, monsieur le ministre, le thème que vous avez illustré à la tribune des Nations unies récemment, et à la tribune de l'Assemblée au début de notre débat. Sortir de Yalta, dépasser la logique des blocs ou plus précisément ne pas accepter de se laisser enfermer, sur tout le champ de la politique mondiale, dans la logique des blocs, faire en sorte que la France ait elle-même, en fonction du rôle qui doit être le sien, son mot à dire sur toutes les questions qui intéressent la paix, voilà le premier impératif. Il joue aussi bien, en ce qui concerne le rôle de la France, dans les rapports Est-Ouest que dans les rapports Nord-Sud.

Sur les rapports Est-Ouest, je présenterai deux remarques. L'une concerne l'Alliance atlantique, l'autre nos rapports avec l'Est.

S'agissant de l'Alliance atlantique, mieux vaut savoir de quoi on parle et, si l'on veut être compris, mieux vaut employer les mots dans leur acception exacte. Nous voyons ressurgir — ce sont là des modes linguistiques auxquelles nous ne pouvons rien et devant lesquelles la politique est impuissante — certaines expressions dont je ne suis pas sûr qu'elles recouvrent une réalité politico-géographique bien précise. Refleurissent dans les journaux, comme il y a trente ou quarante ans, des termes comme « Occident », « Monde libre ». Facilités de plume, j'en conviens ! Mais lorsqu'on essaie d'évoquer les problèmes tels qu'ils se posent, on est conduit à rappeler deux faits très simples.

Le premier, c'est que la France ne conçoit sa sécurité et la sécurité de l'Europe que dans le respect strict de ses engagements internationaux. Il n'y a de sa part aucun effort particulier, et encore moins cette sorte de servilité que l'on évoquait cet après-midi, à réaffirmer que ses engagements au sein de l'Alliance atlantique seront tenus, et fermement tenus. C'est l'une des conditions essentielles de la paix, et le fait qu'il n'y ait aucune équivoque, aucune ambiguïté sur ce point depuis le 10 mai est un facteur décisif, je crois, de la situation de la France sur le plan international.

Mais faut-il pour autant oublier de rappeler que l'Alliance atlantique est ce qu'elle est, à la fois précise dans ses objectifs et dans son contenu et limitée dans l'aire géographique qu'elle recouvre ? Est-il abusif de rappeler que dans bien des parties du monde, que ne couvre pas le traité de Washington, la France reste libre de ses sentiments et de ses opinions, et que si elle a ses idées, ses conceptions pour avancer vers plus de paix et de sécurité, ce n'est pas seulement son droit, mais encore son devoir à l'égard de la communauté internationale

que de les énoncer, de les présenter, et de voir dans quelle mesure elle peut contribuer à sa manière, avec les forces qui sont les siennes, à faire avancer la solution des problèmes ?

Rappeler ces évidences n'est peut-être pas inutile, et moins encore aujourd'hui qu'hier.

De même, en ce qui concerne l'Est, nous n'avons oublié ni l'Afghanistan, ni la Pologne, ni les puissantes raisons qui ont amené le gouvernement de la France au cours des dernières années, mais beaucoup plus clairement ces derniers mois, à prendre certaines positions. Nous n'oublions pas non plus que cette réalité qui existe autour de l'Union soviétique ne disparaîtra pas simplement parce qu'on fermera les yeux devant elle.

Nous pensons qu'il y a, là aussi, des initiatives à prendre, des gestes à faire, des paroles à prononcer. En tout cas, personne ne peut dicter à la France ce qu'elle a le droit et le devoir de faire en cette matière et dans cette direction. Elle agira toujours en fonction de ses propres intérêts et de sa propre sécurité, mais en ayant le sentiment qu'elle sert aussi la sécurité des autres et les intérêts de l'Europe tout entière.

Cela suppose une attitude claire sur les problèmes de la paix et du désarmement. Monsieur le ministre, le groupe socialiste approuve très profondément les paroles que vous avez prononcées au nom du Gouvernement à la tribune de l'organisation des Nations unies et plus encore, s'il est possible, les précisions supplémentaires que vous avez apportées ici même.

Dans ce domaine du désarmement, les initiatives de la France peuvent être d'un grand poids. Elles ont en tout cas, dès aujourd'hui, un grand retentissement. Les propositions concrètes qu'elle avance, face au blocage, face à la lenteur, que j'aimerais croire sereine, des discussions entre les supergrands, constituent un facteur important de marche vers la paix.

De même, nous vous sommes reconnaissants d'avoir rappelé que ce qu'il est convenu d'appeler le pacifisme ne conduisait pas obligatoirement à la paix. D'ailleurs, qui n'est pas pacifiste sur les bancs de l'Assemblée nationale ? Et le groupe socialiste, de ce point de vue, n'a, du fait de son histoire, aucune leçon à recevoir !

Je ne reprendrai pas l'ensemble de vos arguments. Il en est un pourtant qui me paraît important et qu'il est bon de rappeler à cette tribune : aujourd'hui, une Europe dont chacun des pays aurait unilatéralement désarmé, une Europe neutraliste, ce serait une Europe qui n'aurait plus son mot à dire, qui accepterait que l'ensemble des affaires du monde, y compris les siennes, se réglent, au-dessus de sa tête, par un dialogue direct entre les supergrands, une Europe qui accepterait, en fait, le condominium des Etats-Unis et de l'Union soviétique sur l'ensemble de la planète.

Ce n'est pas ainsi qu'on peut servir la cause de la paix, ce n'est pas ainsi qu'on peut atteindre les objectifs que se fixent ouvertement tant de jeunes gens courageux, généreux, à travers toute l'Europe. La cause de la paix est inséparable de celle de l'indépendance nationale et par conséquent, comme le rappelait tout à l'heure M. le ministre de la défense, des moyens que nous nous donnons pour garantir cette indépendance.

J'en viens, parce que cela me paraît le débouché logique de ce raisonnement, aux difficultés et aux ambiguïtés — que d'autres ont évoquées avant moi — qui existent entre la France et les Etats-Unis. S'il y a quelque malentendu entre le Gouvernement de la France et celui des Etats-Unis d'Amérique, il n'y en a jamais eu entre les peuples et il n'y en aura probablement pas, à terme, entre les intérêts véritables de nos deux nations. Mais qu'il y ait aujourd'hui, de façon conjoncturelle, quelques malentendus entre nous, nous serons très nombreux à le déplorer.

Ces malentendus pourraient être aisément levés si trois points étaient clarifiés.

Le premier concerne le rôle de la France dans le monde. Celle-ci ne peut accepter — c'est le sentiment du groupe socialiste, mais il me paraît largement partagé par nos concitoyens — d'être considérée comme une puissance secondaire, à qui l'on donnerait parfois la permission d'intervenir dans telle ou telle partie du monde, mais à qui l'on refuserait le droit de s'intéresser à certaines questions.

Membre du Conseil de sécurité des Nations unies, chargée par la communauté internationale d'importantes responsabilités, puissance qui peut encore parler haut et fort, surtout quand elle le fait au nom du droit et de la justice, il n'est pas de sujet grave dans le monde, il n'est pas de conflit qui mette gravement en danger la paix et la sécurité auquel la France s'interdise de s'intéresser, sur lequel elle s'interdise de donner son avis lorsqu'elle le croit juste, de prendre des initiatives lorsqu'elle le croit nécessaire.

De ce point de vue, comment ne pas s'inquiéter que, sans doute déformé par la presse, sans doute exagéré par les médias, il y ait parfois, flottant ici ou là, je ne sais quel sentiment que de mauvais esprits pourraient qualifier d'arrogance, et qui ne considère pas la France comme elle devrait l'être ? Il convient d'y mettre bon ordre. C'est affaire de franchise et de clarté.

Mais c'est vrai au Moyen-Orient comme en Amérique centrale, c'est vrai pour tous les grands conflits actuels : la France ne peut être un vassal qu'on appelle quand on a besoin de lui et qu'on renvoie lorsqu'on l'estime inutile.

C'est vrai, bien sûr, en ce qui concerne les rapports avec l'Est, c'est vrai, plus largement, pour les relations économiques. D'autres que moi auront l'occasion de les évoquer.

Au-delà, et après avoir rappelé à M. le président que, d'une part, la large et passionnante intervention de M. Couve de Murville, d'autre part, le désistement de M. Balligand me donnent un peu plus de temps que celui auquel j'avais droit, je voudrais évoquer quelques conflits actuels.

Je ne reviendrai pas sur l'affaire des Malouines, dans laquelle, me semble-t-il, l'attitude du Gouvernement a été ce qu'elle devait être, puisque nous avons apporté à la Grande-Bretagne l'appui qui lui était normalement dû, en raison tant de l'agression subie que des liens tissés par l'histoire. Un effort est aujourd'hui nécessaire pour expliquer à l'ensemble des pays d'Amérique latine les raisons de l'attitude de la France et pour relancer ce qui avait été si magnifiquement entamé à Mexico et à Cancun.

Je ne reviendrai pas sur la guerre entre l'Irak et l'Iran, bien que je pense avec vous, monsieur le ministre, qu'il s'agisse d'un événement dont la gravité dépasse très largement nombre de ceux qui occupent actuellement la une des quotidiens et animent les conversations politiques.

Je dirai quelques mots de la situation au Proche-Orient.

Aucun gouvernement ne pouvait, autant que celui de la France, être garant de l'existence et de la sécurité d'Israël. Nos positions là-dessus n'ont jamais prêté à la moindre équivoque ni à la moindre ambiguïté.

Récemment encore, le Président de la République réaffirmait avec force devant la Knesset ce qu'était sur ce point notre conviction à tous. Une longue histoire, à la fois tragique et glorieuse, des liens tissés entre nos deux peuples par tant de drames et de difficultés, de compréhension profonde de la population française à l'égard de ce qui s'est passé sur la terre d'Israël depuis la construction de cet Etat au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale et à l'égard des luttes menées par Israël pour défendre son existence, tout cela n'est pas à la merci d'un épisode de l'histoire. Tout cela restera. Mais, au-delà, il y a la paix, il y a la sécurité de l'ensemble de la région, il y a le drame vécu actuellement par le Liban et par le peuple palestinien installé au Liban, il y a la nécessité de trouver, non pas des solutions conjoncturelles, immédiates, mais des solutions à long terme.

Est-il permis à des Français de dire, avec l'expérience qui est la leur, avec la pénible, dure, longue expérience que notre pays a connue entre 1945 et 1962, tant que se sont traînées les guerres de décolonisation, qu'on ne trouve, pas de solution purement militaire aux problèmes posés par l'existence et par la volonté nationale d'un peuple ? Est-il permis de dire que ce n'est pas en décapitant une résistance que l'on fait disparaître les raisons qui l'ont fait naître ? Est-il permis de dire qu'il n'y aura de paix sur cette vieille terre que dans la reconnaissance réciproque, dans le respect réciproque, dans la coexistence des nations et par conséquent la coexistence des Etats ?

La France l'a très justement dit et répété depuis le début. Elle s'est efforcée, dans la pratique, de faire en sorte que l'irréparable ne soit pas commis.

Avec un peu plus de recul et un peu moins de polémique, l'action de la France au cours de ce dernier mois apparaîtra avec sa vraie dimension et sa vraie valeur. On verra que, parmi tant de lâchetés et d'abandons, la France a été à la hauteur du rôle que tant de peuples attendent d'elle, qu'elle a été un bon artisan, un meilleur artisan que d'autres, pour la cause d'une paix durable.

Voilà, je crois, ce que l'on pouvait dire sur l'immédiate actualité.

Je conclurai en faisant allusion à l'une des interventions qui ont précédé la mienne. Il est facile de se résigner ; il est facile de s'abandonner à la pente naturelle du monde et à la logique des choses ; il est facile de se dire que l'on n'a pas un grand rôle à jouer, que l'on est une puissance négligeable, une faible voix perdue dans le tumulte des guerres et des conflits ; il

est facile de se laisser aller au fil de l'eau, même si l'on pare cette attitude de toutes les bonnes raisons, de toutes les bonnes excuses et si l'on sait opposer les illusions d'un passé idéalisé à ce qui serait les tristes réalités du présent. Mais, ainsi que cela a été souligné à cette tribune, ce qui compte dans le domaine des relations internationales, comme dans d'autres, et pour en revenir à cette « seconde phase » de l'action gouvernementale, c'est la mobilisation d'un peuple ; ce qui compte, c'est sa volonté, son courage, son identification à un grand dessein et à un grand projet ; ce qui compte, c'est qu'il n'écoute pas les sirènes qui lui conseillent toujours de s'abandonner et de se résigner, c'est qu'il n'oublie pas que le pacte séculaire entre la paix du monde et la volonté de la France, non seulement n'a pas été rompu, mais a plus de raisons d'être, aujourd'hui, qu'il n'en a jamais eu. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, je voudrais vous entretenir de la « conférence oubliée », celle qui se tient en principe à Madrid et qui devrait assurer la pérennité de l'application de l'acte d'Helsinki.

En 1972, un hebdomadaire français titrait, au moment de la signature des accords S. A. L. T. I : « Faut-il croire à la paix ? » Trois ans plus tard, l'acte final d'Helsinki semblait ancrer un peu plus l'espoir d'une stabilisation de la détente et de l'établissement d'une paix qui repose sur autre chose que la terreur dissuasive.

Près de dix ans après, les espoirs sont bien déçus. Si la décennie a été pacifique, le déséquilibre des forces mondiales a joué cependant en faveur de l'U.R.S.S. et de ses alliés. Le monde occidental est sur la défensive. En Afghanistan comme en Pologne, l'U.R.S.S. impose sa loi.

La situation en Pologne nous touche tout particulièrement, à cause de la proximité géographique, mais surtout par affinité historique et affective entre ce pays et le nôtre.

Et surtout, la situation nouvelle en Pologne remet en cause tout l'équilibre européen, cet équilibre que les hommes et les nations à l'origine de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe avaient cru pouvoir, non pas figer, mais encadrer, afin de permettre à la fois le maintien de la sécurité, le développement de la coopération intra-européenne et le progrès des droits de l'homme.

Malgré ses imperfections, ses insuffisances, ses retards, la conférence qui se tient à Madrid depuis un an constitue — vous l'avez souligné, monsieur le ministre — dans ce climat de dégradation des relations internationales, « le seul forum où se poursuivent les contacts entre l'Est et l'Ouest », une des très rares instances où peuvent se retrouver et dialoguer Américains et Soviétiques.

C'est pourquoi, même si la conférence n'a pas répondu à toutes les espérances, sans doute excessives, qu'elle avait pu faire naître, son ajournement jusqu'en novembre et l'oubli dans lequel elle semble tombée ne sauraient nous laisser indifférents.

Non, la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe n'a pas été inutile. Comment pourrions-nous oublier le caractère symbolique d'Helsinki ? On a trop souvent dit à l'époque que la signature de l'acte final était un succès pour l'U.R.S.S., parce que ce texte, sans constituer en aucune manière un traité en bonne et due forme, n'en consacrait pas moins les frontières héritées de la Deuxième Guerre mondiale et donc la division de l'Europe en deux camps, en deux blocs, et, par conséquent, la division de l'Allemagne.

C'est sans doute vrai, mais Helsinki, ce n'est pas seulement cela. Tout l'effort des Occidentaux a été de faire admettre aux Soviétiques et à leurs alliés l'égalité de valeur des trois « corbeilles », dont l'une — faut-il le rappeler ? — concerne précisément les droits de l'homme. Et pour les combattants des droits de l'homme dans les pays de l'Est, Helsinki est une référence précieuse, parce que le gouvernement soviétique et les gouvernements des autres Etats communistes ont, pour la première fois, accepté de signer un document reconnaissant la valeur de ces droits. Comment pourrions-nous oublier que dans ces pays se sont constitués des groupes « de surveillance de l'application de l'acte d'Helsinki » ? Comment pourrions-nous oublier que des hommes sont aujourd'hui privés de toute liberté parce qu'ils demandaient naïvement à leur gouvernement de respecter la parole donnée ?

Il en est des Etats comme des hommes. Certains Etats ne tiennent pas leur parole. En cela, ils encourent notre réprobation. Or — il convient de le souligner ici une fois de plus — il y a eu de la part d'un signataire de l'acte final d'Helsinki, la Pologne, une violation flagrante de cet acte. Et cette viola-

tion — la loi martiale du 13 décembre 1981 — a été encouragée, soutenue, pour ne pas dire commanditée, par un autre signataire, l'Union soviétique.

C'est la situation en Pologne qui a provoqué l'ajournement de la conférence de Madrid. C'est de la situation dans ce pays que dépendra la reprise du dialogue. Nous ne devons pas hésiter à affirmer que Moscou doit désormais s'habituer à accepter les conséquences de ses actes et à en payer le prix sur le plan des relations internationales. On ne pouvait faire en février dernier comme si rien ne s'était passé. Je ne peux, pour ma part, que me féliciter de la fermeté et de la solidarité manifestées à cette occasion par les démocraties occidentales, tout particulièrement par les dix Etats de la Communauté européenne, au nom desquels M. Tindemans a affirmé avec force que « l'acte final d'Helsinki ne peut être compris comme un paravent commode au service d'une diplomatie cynique ». Oui, il fallait demander, à Madrid, la levée de la loi martiale, la libération des milliers de détenus politiques et la reprise du dialogue avec solidarité et les autres grandes forces sociales et religieuses du pays.

Aujourd'hui, l'Occident doit faire preuve de cohérence. Si la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ne pouvait pas ne pas être affectée par la situation en Pologne, rien ne serait plus désastreux que d'en abandonner le processus.

Au contraire, il faut l'utiliser au maximum. Et si, comme cela semble malheureusement être le cas, le gouvernement polonais ne prend pas de mesures significatives, il faut sans relâche mettre en relief les contradictions des pays du bloc soviétique.

Mais il faut aussi aller plus loin, et l'Occident doit faire des propositions concrètes de relance du dialogue, car c'est la seule possibilité de faire évoluer la position soviétique. Maintenir la pression sans renoncer au dialogue, tel devrait être l'axe de conduite de nos pays à Madrid. Je pense tout particulièrement au problème du désarmement.

L'un des grands objectifs de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe était de jeter les fondations d'une conférence pour le désarmement en Europe. La France, au-delà des changements de gouvernement, a toujours soutenu cette idée, qui permet d'éviter en cette matière le néfaste tête-à-tête des deux super-grands. Malheureusement, l'idée en est restée au stade du projet, car elle hûte sur l'application des mesures de contrôle. Or, nous ressentons tous l'urgence d'une relance des discussions sur le désarmement en Europe. Le formidable accroissement du potentiel militaire soviétique a favorisé la renaissance de mouvements prétendant pacifistes qui traduisent surtout la dégénérescence de l'esprit de défense en Occident.

Il est donc indispensable à mes yeux que les démocraties occidentales coordonnent leurs efforts, afin que la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe puisse reprendre dans des conditions optimales et que des progrès soient enregistrés en ce qui concerne les trois « corbeilles ». C'est à cette condition seulement que la conférence de Madrid contribuera à l'amélioration de la situation en Pologne.

C'est donc un appel pour que l'Occident soit logique et cohérent avec lui-même que je lance ici. Je serais heureux de savoir, monsieur le ministre, dans quelle mesure la France entend s'y associer, d'abord en favorisant à nouveau la définition d'une position commune des Dix lors de la reprise des travaux, ensuite, en rappelant l'absolue nécessité de progresser simultanément en ce qui concerne les trois « corbeilles », ce qui suppose des avancées sensibles en matière des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au cours d'une mission parlementaire que j'ai effectuée récemment en Guinée, le président Sékou Touré m'a chargé d'un message pour le Gouvernement français. Il propose l'oubli d'un passé de malentendus et le rétablissement de relations amicales avec la France.

Vous vous souvenez, mes chers collègues, de la rupture brutale et totale de 1959, puisque, dès le lendemain de celle-ci, tous les Français furent invités à quitter le territoire. Pourtant, avec le recul du temps, il est facile de s'apercevoir que M. Sékou Touré avait demandé ce qui fut accordé à tous les pays d'Afrique, deux ans après.

M. Giscard d'Estaing, alors Président de la République, a effectué, en 1978, une visite qui semblait impliquer la réconciliation. Mais une formalité devait retarder cette solution. La

France réclamait une déclaration officielle établissant que les Guinéens qui avaient épousé des Françaises et qui avaient participé à une tentative de déstabilisation du régime de Sékou Touré avaient bien été fusillés.

Cette déclaration a été faite. Formalité administrative, dirait-on, mais qui a quand même toute son importance. La Guinée a répondu en donnant le nom des fusillés.

Pourtant, et dans des conditions mystérieuses, un blocage demeure au plus haut niveau, qui empêche cette réconciliation.

Monsieur le ministre, je conviens que je ne possède peut-être pas comme vous tous les éléments pour juger. Je constate néanmoins que le président Sékou Touré, que j'ai connu ici même, sur ces bancs — il siégeait entre M. Mitterrand et M. Bonnefous, aujourd'hui sénateur modéré des Yvelines — est un homme d'une dimension exceptionnelle, nul ne saurait le contester. Si vous consultez vos ambassadeurs, monsieur le ministre, vous conviendrez qu'il jouit d'une influence considérable au sein du continent africain. Il représente un pays qui possède le tiers des réserves mondiales de bauxite. La race guinéenne est particulièrement solide.

Alors, monsieur le ministre, qu'attend le Gouvernement pour effacer cette déchirure douloureuse dans l'Afrique francophone ?

Puisque vous êtes, à juste titre, si sourcilieux en ce qui concerne les droits de l'homme, je me permets de rappeler aujourd'hui une question que j'avais déjà eu l'occasion de poser l'an dernier à cette même tribune et qui est restée sans réponse. Vous savez ce qui se passe à Cuba. Vous savez, j'en suis sûr, tous les livres qu'écrivent les rescapés de ce goulag tropical. Certains ont encore été publiés récemment.

M. Paul Balmigère. Et le Salvador ?

M. Edouard Frédéric-Dupont. Vous connaissez les réquisitoires d'Amnesty international. Je vous avais demandé, monsieur le ministre, ce que vous aviez fait ou ce que vous vouliez faire pour sauver ce malheureux Valladares qui, comme plusieurs milliers de ses compatriotes, est en prison. Infirme, après avoir été arrêté il y a vingt-trois ans à l'âge de vingt-deux ans, il crie aujourd'hui aux murs de sa cellule son désespoir sur son sort et sur celui de tant de ses infortunés camarades de prison. Aussi, monsieur le ministre, si vous avez agi depuis ma dernière intervention, j'aimerais savoir ce qu'il en est résulté.

Quant à votre politique en Asie, elle me surprend. C'est un sujet sur lequel nous avons parfois eu jadis l'occasion de nous entretenir.

Vous avez accordé, le 23 décembre, un crédit de 200 millions de francs au Vietnam, cadeau que le contribuable français ne manquera pas d'apprécier. Lors d'une visite récente du ministre des affaires étrangères du Vietnam, vous avez accordé un don supplémentaire de 6 000 tonnes de céréales à ce pays et promis votre intervention auprès de la C.E.E. pour qu'il soit procédé à un rééchelonnement de la dette vietnamienne. Nous savons ce que cela veut dire.

Cela apparaît au fond, monsieur le ministre, comme une complicité avec un pays dont l'armée opprime actuellement le Laos et le Cambodge.

L'Indochine, vous le savez tous, mes chers collègues, était, du temps de la présence française, l'un des pays les plus riches du monde.

M. Louis Odru. Pour qui ?

M. Edouard Frédéric-Dupont. Il était le plus gros exportateur de riz et je ne parle même pas des autres produits tel le caoutchouc. Aujourd'hui, il mendie notre aide et vous la lui accordez.

Pourquoi cette mendicité ? Parce que toutes ses disponibilités sont réservées à son armée qui, je le répète, occupe le Cambodge et le Laos. Au moment même où vous ne cessez d'affirmer que cette occupation est inadmissible, vous lui donnez les moyens de la prolonger.

Vous me répondez que vous ne lui apportez qu'une aide minime. C'est vrai, si l'on sait que Moscou accorde chaque année aux Vietnamiens un milliard de dollars et que la République démocratique allemande a même été invitée à apporter une contribution supplémentaire.

Il y a actuellement 8 000 conseillers militaires soviétiques au Vietnam. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

La flotte russe occupe à l'heure actuelle, au Vietnam, Danang et Cam Ranh et, au Cambodge, le port en eau profonde de Kompong Som.

M. Paul Balmigère. Et au Salvador ?

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, je ne vois pas très bien l'intérêt que vous trouvez à ces générosités et à cette complaisance. Vous êtes critiqué par les peuples d'Europe et par les Etats-Unis. Vous irritez la Chine que le Vietnam menace par son armement considérable. (Rires sur les bancs des communistes.)

M. Roland Mazoin. Soyons sérieux !

M. Edouard Frédéric-Dupont. Vous dressez contre vous toute l'A. S. E. A. N. : la Malaisie, Singapour, les Philippines, la Thaïlande, l'Indonésie.

Monsieur le ministre, est-ce au nom des droits de l'homme que vous apportez ce soutien au Vietnam ?

Le goulag vietnamien est peut-être pire encore que le goulag cubain. Lisez les réquisitoires d'Amnesty international. Des centaines de milliers de prisonniers politiques se trouvent actuellement encore dans des camps. Selon certains rapports, chaque homme ne dispose que d'un mètre carré dans les prisons.

Ce drame est d'ailleurs connu du monde entier. Plus d'un million de Vietnamiens ont dû fuir leur pays, et 500 000 ont péri dans la mer de Chine pour éviter ce goulag, pour sauvegarder leur liberté.

M. Paul Balmigère. Quelle liberté ?

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, je ne suis pas le seul à tenir un tel langage. Je suis l'interprète d'une foule immense de nos compatriotes. Plutôt que d'accorder des crédits à l'armée vietnamienne qui occupe le Laos et le Cambodge, réservez-les donc aux victimes qui n'ont pu s'échapper de cet enfer communiste.

M. Paul Balmigère. Et aux concierges !

M. Edouard Frédéric-Dupont. En réalité, messieurs, vos interruptions sont tellement stupides que lorsque j'imprime mes discours dans mes journaux, je prends soin de les reproduire. (Applaudissements sur quelques bancs du rassemblement pour la République.) Laissez-moi vous avouer que les électeurs sont étonnés d'apprendre que l'attitude de certains élus puisse être aussi ridicule. Dans ces conditions, mes chers collègues, ne vous privez pas : vos interruptions ne peuvent que me servir.

M. Xavier Deniau. Très bien !

M. Edouard Frédéric-Dupont. Enfin, vous voulez, paraît-il, reconnaître la Corée du Nord, autre goulag et solide bastion soviétique. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

Pour manifester sa solidarité avec l'Afghanistan, ce pays a envoyé 500 soldats pour lutter contre les résistants. Par ailleurs, 200 aviateurs cubains pilotent les avions de Kadhafi. De telles références ne peuvent laisser insensibles ceux qui, en France, veulent sauvegarder les vertus de liberté.

Cette reconnaissance de la Corée du Nord s'appuiera-t-elle sur le respect des droits de l'homme ? Lisez encore les rapports d'Amnesty international qui dénombre 105 000 prisonniers politiques dans ce pays. Pourquoi ce dernier est-il aujourd'hui plongé dans cette misère, alors que ses richesses minérales sont bien supérieures à celle de la Corée du Sud ? Tout simplement parce que, lui aussi, consacre toutes ses ressources à la guerre. Il constitue une menace permanente pour la Corée du Sud.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous prévenir que votre politique est très dangereuse. Vous êtes en train de nous brouiller avec un pays — la Corée du Sud — dont l'avenir est considérable ; nos échanges avec ce pays deviennent de plus en plus importants. En cinq ans, ils ont augmenté de 57 p. 100. Alors que le montant de nos échanges avec la Corée du Nord est seulement de 20 millions de dollars, il est de 500 millions avec la Corée du Sud. Les exportations françaises en 1980 ont atteint 191 millions de dollars. C'est une foule de contrats, monsieur le ministre, qui est en jeu. Le temps ne me permet pas de vous les énumérer. Ils sont aujourd'hui menacés par cette politique d'amitié à l'égard de la Corée du Nord. Vous ne pouvez ignorer quelles en seront les conséquences, non seulement politiques, mais économiques.

Enfin, n'oubliez pas que ce pays a dû payer le maintien de sa liberté contre l'invasion communiste, il y a trente ans, par la mort de un million de ses enfants. Aujourd'hui encore, la Corée du Sud est menacée par les armements militaires de la Corée du Nord.

N'oubliez pas non plus les sacrifices de plusieurs centaines de nos soldats, morts pour la liberté de ce pays, et notre ami Robert-André Vivien, blessé par trois fois en Corée alors qu'il était volontaire, pourrait vous le rappeler mieux que moi. (Exclamations sur les bancs des communistes.)

En conclusion, monsieur le ministre, j'approuve votre politique européenne de défense ; j'approuve votre vigilance au sein de l'Alliance atlantique contre le surarmement soviétique. Votre influence sur le chancelier allemand Schmidt est bénéfique.

Il n'en demeure pas moins que comme l'a expliqué le président Nixon, depuis la guerre de Corée, la troisième guerre mondiale a commencé. Ce n'est pas seulement en Europe ou sur l'Atlantique, mais aussi sur le Pacifique, que se jouera la liberté du monde. Voilà, monsieur le ministre, ce que je vous demande de ne pas oublier. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Le désarmement est à l'ordre du jour. La session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, les négociations entre Washington et Moscou qui conduiront peut-être à une rencontre entre Reagan et Brejnev, toutes les manifestations, les manifestes divers, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Roumanie, en France : il n'y a rien là que de très normal. On ne peut pas entasser des armes indéfiniment, et notamment sur le sol de l'Europe, sans provoquer quelques inquiétudes.

Il est plus important que jamais de parler de la guerre et de la paix, affirmez-vous tout à l'heure, monsieur le ministre. Mais en me rendant aux travaux de la deuxième session spéciale de l'O. N. U. sur le désarmement, je ne m'attendais pas à un tel décalage entre les discours et les actes, et à ce caractère dérisoire d'une institution qui se prête à des procédures sans fin, et tourne sur elle-même au nom de la paix, sans beaucoup de pudeur vis-à-vis des pays du tiers monde qui assistaient, impuissants, au déluge de textes, de réunions, de commissions et de sous-commissions.

Quel gâchis de mots alors que, dans le même temps, dans les couloirs de l'O. N. U., on ne parlait que de la guerre des Malouines et de l'invasion du Liban, qu'en Assemblée générale, les témoins de la paix avaient pour nom Reagan, Gromyko, Begin, Thatcher, et que, aux portes mêmes de l'O. N. U., dans la rue, à New-York, des milliers de policiers étaient mobilisés pour protéger les ambassades des cinq puissances nucléaires bloquées par des militants pacifistes qui se renouelaient sans arrêt malgré les arrestations, sans parler, bien sûr, des 750 000 manifestants pour le désarmement et contre le danger nucléaire qui ont paralysé New York, de Manhattan à Central Park, pendant une demi-journée.

En résumé qu'avons-nous entendu ? Que pouvons-nous retenir des déclarations solennelles de ceux qui ont le pouvoir de décider de la paix ou de la guerre dans le monde et qui se sont exprimés à la tribune de l'O. N. U. ? Que l'U. R. S. S. ne serait pas la première à utiliser l'arme nucléaire ? Déclaration intéressante, certes, mais comme l'ont fait remarquer M. Trudeau, et vous-même, monsieur le ministre, la charte des Nations Unies nous interdit déjà de recourir à la force, quelle que soit l'arme employée.

M. Gromyko, lui, s'est livré à un violent réquisitoire contre les Etats-Unis, cependant que M. Reagan, n'ayant aucun projet nouveau à proposer à cette assemblée, se livrait à un violent réquisitoire contre l'Union soviétique.

Dans cette ambiance de règlement de comptes, les Européens faisaient un peu figure d'otages. Les pays du tiers monde servaient de terrain d'expérience du conflit Est-Ouest, chaque super-puissance lorsqu'elle s'exprimait, choisissant ses exemples avec soin. Pour les uns, c'était l'Afghanistan, la Pologne et le Cambodge, pour les autres, c'était le Salvador, la Namibie ou le Liban.

On faisait donner ses troupes en écho. Le Vietnam, par exemple, n'a pas hésité à affirmer que la crise afghane avait été montée de toute pièce par les Etats-Unis pour justifier l'augmentation de leurs dépenses militaires.

La palme est cependant revenue à M. Begin qui a justifié l'invasion du Liban en citant le chapitre II du livre d'Isaïe : « Car c'est de Sion que viendra la loi. Jérusalem sera l'arbitre des nations au dernier jour d'un avenir brillant et rédempteur pour le monde entier. »

Quittons l'O. N. U. et essayons d'être un peu plus sérieux.

Tout le monde parle de désarmement, alors qu'il n'y en a jamais eu.

Des limitations des armements ont été prévues, avec les accords S. A. L. T. Maintenant, les Américains parlent en termes de réduction alors que les Russes continuent à parler en termes de limitation des armements.

Les négociations soviéto-américaines sur la réduction des armes stratégiques — S. T. A. R. T. — ont repris le 30 juin à Genève. Elles avaient commencé douze ans plus tôt, en novembre 1969, à Helsinki, avec la première phase de S. A. L. T. I, qui s'était achevée avec la signature de deux accords à Moscou sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles et sur la limitation des fusées intercontinentales jusqu'en 1977.

La deuxième phase, S. A. L. T. II, avait abouti, en 1979, à la signature de l'accord de Vienne qui limitait le nombre des vecteurs stratégiques et celui des missiles à têtes multiples. Cet accord n'a pas été ratifié par le Sénat des Etats-Unis du fait de l'invasion soviétique en Afghanistan.

Les négociations S. T. A. R. T. concernent la réduction des armes stratégiques des systèmes nucléaires de portée supérieure à 5 000 kilomètres. Les cinq premières semaines des négociations pourraient au moins permettre aux deux interlocuteurs d'exposer de manière précise leurs estimations et leurs propositions. En effet, tant que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ne disent pas le nombre de missiles qu'il contrôlerait, ni leur emplacement, ils sont peut-être adversaires, mais ils sont surtout complices.

Les Etats-Unis, si on se réfère au discours qu'a prononcé M. Reagan le 9 mai dernier, suggèrent une réduction d'un tiers des ogives atomiques : pour les ramener, de part et d'autre, de 7 500 à 5 000, mais dont 2 500 seulement seraient basées au sol. L'U.R.S.S. répond qu'il est hors de question de ne négocier que sur les missiles déployés au sol — et on la comprend quand on sait que 72 p. 100 des ogives soviétiques sont basées à terre contre moins de 20 p. 100 des ogives américaines.

D'un côté comme de l'autre, on ne semble pas attendre grand-chose du démarrage des négociations S. T. A. R. T., qui vont donc se dérouler en parallèle avec les négociations sur les euro-missiles S. S. 20 et Pershing.

Le climat, qui s'est récemment détérioré à la suite de l'embargo de Washington sur le gazoduc soviétique, est quasiment à la guerre froide.

Faut-il cesser d'espérer parce qu'on n'attend rien de la session de l'O. N. U. et pas grand-chose des négociations de Genève ?

Que peut la France ? Elle peut jouer un rôle utile et, d'ailleurs, elle le joue. Les propositions que vous avez présentées, monsieur le ministre, à la tribune des Nations unies y contribuent, qu'il s'agisse des accords régionaux de sécurité, de l'établissement des zones dénucléarisées en Afrique, au Proche-Orient ou dans l'océan Indien, qu'il s'agisse de la mise en place d'une agence internationale de satellites de contrôle ou de l'élaboration de conventions internationales permettant de se prémunir contre les armements susceptibles de compromettre la dissuasion, qu'il s'agisse de cette conférence sur le désarmement en Europe, qu'il s'agisse surtout du transfert au profit des pays du tiers monde des moyens humains et financiers engagés dans la course aux armements. Je rappelle qu'en 1981 ce sont 600 milliards de dollars qui ont été consacrés aux dépenses militaires.

Vous avez aussi rappelé que la France ne pouvait envisager de participer directement ou indirectement à des négociations sur la réduction des armes stratégiques tant que les Etats-Unis et l'Union soviétique n'auront pas commencé eux-mêmes à désarmer. Les moyens de la dissuasion nucléaire française sont, en effet, limités au strict nécessaire pour assurer notre indépendance. Ils ne peuvent être réduits sans que soit franchi le seuil de crédibilité et que soit mise en jeu notre sécurité.

Dans l'état actuel de surarmement des deux superpuissances, il n'est donc pas concevable que la France renonce à la force dont elle dispose. Elle ne peut accepter d'être incluse dans la négociation de Genève, comme le voudrait l'U.R.S.S., parce qu'il n'y aurait ainsi plus d'autre force nucléaire en Europe que la sienne, et comme le voudraient les Etats-Unis, parce qu'ils verraient d'un bon œil la France regagner le commandement intégré de l'O. T. A. N.

En matière de désarmement, nous traversons aujourd'hui une période difficile caractérisée, me semble-t-il, par une double crise de confiance : une crise de confiance entre les gouvernements — et ce ne sont pas des mesures unilatérales prises du

côté occidental qui restaureront cette confiance — et une crise de confiance entre l'opinion publique et ses gouvernants parce que, ainsi que l'a souligné longuement le chancelier Schmidt à l'O. N. U., l'impatience éclate partout et il n'est qu'à voir, pour s'en convaincre, les dirigeants politiques développer, produire et installer des armes de plus en plus mortelles et y consacrer des ressources de plus en plus importantes, au lieu de combattre la faim et la pauvreté qui, elles aussi pourtant, menacent la paix.

Les socialistes ont rendu public au mois de juin dernier leur plan pour la paix, la sécurité et le désarmement, qui reprend les déclarations maintes fois exprimées par le Président de la République, à savoir qu'il existe maintenant en Europe un déséquilibre des forces au profit du pacte de Varsovie, que toute lutte pour la paix doit s'appuyer sur une action contre la logique des blocs et qu'il faut arriver à ce que la dissuasion en Europe ne repose pas totalement sur la garantie américaine et donc améliorer le fonctionnement de l'Alliance atlantique. A cet égard, M. Couve de Murville a déclaré que nous étions devenus les « enfants chéris » de Washington. Si seulement c'était vrai ! Mais ça ne l'est pas.

Effectivement, François Mitterrand a été le premier et le seul responsable politique français à révéler et à dénoncer la présence des SS 20, car ils menaçaient non pas les Etats-Unis mais l'Europe, et donc la France. Pourquoi donc nous le cachait-on ? François Mitterrand ne s'est pas précipité pour rencontrer M. Brejnev après les événements de Pologne. Mais le jugement de Washington sur la France n'apparaît pas aussi enthousiaste qu'a voulu le dire M. Couve de Murville, surtout lorsqu'on prend en compte la politique française en Amérique centrale et en Afrique ou l'achat de gaz aux Soviétiques.

Permettez-moi, puisque je rentre d'un voyage en Tanzanie, au Cameroun et au Nigeria, de terminer mon intervention en rappelant que la paix et la sécurité d'un pays tiennent d'abord à sa capacité d'assurer la maîtrise de son économie.

Le fait que rien ne soit tenté pour sortir d'une situation où les pays du tiers monde s'appauvrissent chaque jour, alors que d'autres pays deviennent de plus en plus riches, revient à fabriquer sciemment une bombe à retardement contre laquelle toutes nos armes conventionnelles ou nucléaires, stratégiques ou tactiques, seront de peu d'utilité. Telle a été d'ailleurs la remarque unanime des pays du tiers monde à la seconde session de l'O. N. U. sur le désarmement. Inutile de préciser qu'ils ont tenté en vain de se faire entendre.

L'intérêt de la France pour le tiers monde n'est pas nouveau, a-t-on observé tout à l'heure. C'est vrai, mais je ne parle pas ici d'un intérêt pour les diamants ou les safaris : je parle de la nécessité d'un nouvel ordre économique international que, même si elle est la seule à le faire, la France doit inlassablement rappeler, non seulement parce qu'il s'agit d'une exigence de simple justice, mais parce que ce nouvel ordre économique serait le meilleur garant de la paix et de la sécurité.

Le désarmement a une place essentielle dans une politique de sécurité d'un pays — mais pas plus essentielle que telle autre politique menée par tel autre pays — et il est aussi nécessaire à la garantie de son espace de liberté et de souveraineté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, pour résumer votre politique, je dirai que vous pratiquez une opposition rhétorique et formelle à l'expansionnisme soviétique en Europe, alors que vous faites, d'une façon assez systématique, il faut bien le constater, le jeu de l'impérialisme soviétique partout dans le monde. (Murmures sur les bancs des communistes.)

Cela traduit à l'évidence une certaine incohérence de la politique étrangère de la France au niveau même de sa conception.

Oui, on peut qualifier d'opposition rhétorique le refus du dialogue au sommet entre la France et l'Union soviétique. On peut qualifier d'opposition rhétorique la condamnation toute verbale de la normalisation à Varsovie.

En revanche, certains faits montrent que, quand il s'agit d'être complaisant à l'égard de l'Union soviétique, vous n'hésitez pas à l'être. Je prendrai pour exemple le contrat de gaz signé avec ce pays. Ce contrat nous semble doublement critiquable : d'une part, il a été signé à une époque de pleine normalisation à Varsovie — le moment était mal choisi — et, d'autre part, il porte sur plus de huit milliards de mètres cubes, ce qui, compte tenu du contrat de gaz franco-algérien, hypothèque sérieusement notre indépendance énergétique.

En la matière, nous nous sommes peut-être laissés un peu entraîner par l'attitude de la République fédérale d'Allemagne. Pour ce pays, il s'agissait, en quelque sorte, d'un problème d'*Ostpolitik*, d'un problème de relation politique avec l'Union soviétique, alors que, pour nous, il s'agissait d'un problème énergétique. Il y a eu une sorte de confusion qui, malheureusement — je le répète — est intervenue lors de la normalisation à Varsovie.

Il aurait peut-être fallu réfléchir un peu plus, penser à d'autres pays, au Nigeria, au Cameroun ou, plus certainement, à la Norvège.

Je vous demande de m'excuser de parler de la Pologne mais on n'en parle plus beaucoup à l'heure actuelle. On ne parle d'ailleurs pas davantage de l'Afghanistan. Il me semble bon de rappeler, en tout cas, que la normalisation en Pologne se poursuit, que des manifestations s'y déroulent tous les jours, à Varsovie et dans d'autres villes, et que Lech Walesa est toujours placé sous résidence surveillée. Nous aimerions, monsieur le ministre, avoir quelques informations sur ce sujet, si tant est que vous en ayez.

Nous constatons en outre que, lorsqu'il s'agit de donner un coup de main — pardonnez-moi l'expression — aux alliés les plus fidèles de l'Union soviétique, vous n'avez aucune hésitation. Je pense au Nicaragua, destinataire de livraisons d'armes dont l'utilisation n'est absolument pas contrôlée, avec une distinction pour le moins littéraire entre les armes « défensives », « offensives », entre « guerre civile » et « non-guerre civile ». Cette distinction ne veut pas dire grand-chose.

Qu'a fait le gouvernement sandiniste ? D'abord, il a pris position contre l'installation des fusées Pershing en Europe. Il semble quelque peu bizarre qu'un petit pays d'Amérique centrale s'intéresse à cette installation. Il s'est ensuite lancé dans une campagne de presse extrêmement violente contre Lech Walesa. Il est tout de même curieux que le Nicaragua s'intéresse d'aussi près à la situation polonaise, et précisément pour condamner Solidarité, pour déconsidérer son leader.

J'en viens au Vietnam, en faveur duquel vous avez débloqué des crédits d'aide économique, alors que nous savons bien — et j'y reviendrai tout à l'heure — qu'il s'agit d'un des plus fidèles soutiens de l'Union soviétique et que l'expansionnisme, l'impérialisme vietnamien est en train de coloniser le Laos et le Cambodge.

Dans ces conditions, nous sommes amenés à nous demander, monsieur le ministre, quelle est votre véritable conception des relations avec certains pays du tiers monde. Vous allez peut-être nous répondre que si vous les aidez, c'est parce que vous ne voulez pas que le Nicaragua et d'autres pays tombent dans l'orbite soviétique et que, au fond, la France prend la place de l'Union soviétique. Mais je vous objecterai que ces pays sont pratiquement dans l'orbite soviétique, qu'ils font déjà partie du système et que, déjà, ils sont bien souvent les soutiens actifs et efficaces de cette superpuissance, par exemple au sein de l'O.N.U.

Nous nous demandons si vous faites une erreur de raisonnement, si vous souffrez d'une sorte de myopie intellectuelle ou s'il n'y a pas autre chose. En tout cas, nous concluons à l'existence d'une incompatibilité politique entre le ton de la France à l'égard de l'Union soviétique en Europe et son attitude vis-à-vis de certains pays du tiers monde.

J'en arrive au deuxième point de mon propos.

Intellectuellement, quelque chose ne « tourne pas très rond », si je puis dire, dans votre conception des relations Est-Ouest et des relations avec le tiers monde. Mais je remarque surtout une volonté très défaillante lorsqu'il s'agit de venir en aide concrètement, sur le terrain, à ceux qui défendent la liberté. C'est une attitude tout à fait paradoxale pour un régime socialiste dont les hommes sont, en quelque sorte, venus au pouvoir sur les ailes des droits de l'homme.

Que faites-vous, par exemple, pour les maquisards Afghans ? En Afghanistan, l'offensive soviétique continue de se développer avec l'utilisation d'un armement de plus en plus sophistiqué.

M. Loïc Bouvard. Exact !

M. François d'Aubert. L'armée soviétique est installée dans ce pays à titre quasi définitif. Que fait la France ?

M. Jean-Marie Daillet. Rien !

M. François d'Aubert. En effet, elle ne fait rien ! Certes, une aide médicale est dispensée, mais ne pourrait-elle pas être accrue ? Quelque vingt médecins sont sur les lieux, mais ils sont envoyés par des organisations...

M. Paul Balmigère. Dites-le : des organisations privées !

M. François d'Aubert. Oui, privées. Ce n'est donc pas le Gouvernement qui les envoie.

M. Paul Balmigère. Allez-y !

M. François d'Aubert. Quant à l'aide militaire, ne serait-il pas intéressant d'y penser aujourd'hui, pour examiner ce que pourrait faire la France en faveur des maquisards afghans qui se battent énergiquement et avec le plus grand courage contre l'impérialisme de l'Union soviétique ? Ces questions ne sont peut-être pas de la dernière actualité...

M. Jean-Marie Daillet. Mais si !

M. François d'Aubert. ... car de nouveaux problèmes cachent les plus anciens, mais nous attendons tout de même que vous disiez quelques mots sur l'Afghanistan.

Que faisons-nous pour aider le peuple cambodgien contre l'expansionnisme vietnamien ? Quelle sera l'attitude de la France face à la nouvelle coalition formée par le prince Sihanouk, M. Sun San et les Khmers rouges pour essayer de chasser l'envahisseur vietnamien ? Nous ne la connaissons pas car elle n'existe pas. Je doute d'ailleurs fort qu'il y ait une politique asiatique de la France.

Je pourrais multiplier les exemples : que faisons-nous pour les maquisards qui se battent en Angola contre un gouvernement central totalement aligné sur l'Union soviétique ? (*Murmures sur les bancs des communistes.*)

M. Paul Balmigère. Cela fait beaucoup !

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, votre volonté politique dans ce domaine est curieusement engourdie, et cette politique de « profil bas » n'est pas forcément la meilleure pour la France.

Finalement, notre politique d'aide aux pays du tiers monde est-elle cohérente ? Vous nous assurez que, sur le plan économique, les prix des matières premières doivent être revalorisés. Je vous rappelle que Pierre Mendès France l'affirmait déjà il y a plusieurs années.

Vous cherchez à mettre cela en pratique avec le contrat de fourniture de gaz algérien. Je ne reviendrai pas sur le fait que la conclusion de ce contrat n'apportera pas un mètre cube de gaz supplémentaire à la France, que le paiement du gaz a probablement largement contribué à la chute spéculative du franc, que le financement de l'opération a été assuré par une diminution des crédits d'économie d'énergie et de crédits affectés à l'action culturelle de votre ministère. En contrepartie, 60 000 logements sociaux seraient, paraît-il, construits en Algérie. Soit, mais à quel taux ? Nous aimerions le savoir. Il aurait été possible de construire autant de logements en France si les taux accordés aux organismes H. L. M. étaient aussi favorables que ceux qui le sont si généreusement à l'Algérie.

Un député communiste. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. François d'Aubert. Je ne reviendrai pas non plus sur la dépendance énergétique dans laquelle nous placera cette curieuse alliance avec l'Union soviétique et l'Algérie.

Ce que nous retiendrons du contrat de gaz algérien, c'est qu'il représentera un surcoût annuel d'un milliard de francs pour la France. S'il est normal d'aider les pays en voie de développement, y compris d'Algérie, il reste que faire passer l'aide dont bénéficiait ce pays en 1981 de 500 millions de francs à 1 500 millions — soit un triplement — pose le problème de la crédibilité de notre aide aux pays du tiers monde. A supposer un instant que tous nos partenaires du tiers monde en Afrique exigent de la France la même attitude que celle qu'elle a vis-à-vis de l'Algérie, ce n'est plus 10 milliards de francs qui seraient nécessaires mais probablement trente. Je serais, quant à moi, tout à fait d'accord, mais encore faudrait-il savoir si le budget actuel de la France le permettrait. C'est pourquoi j'affirme que l'aide que nous consentons à l'Algérie, sous forme d'un soutien aux matières premières, met en cause la philosophie même de notre politique d'aide au tiers monde. Faute de moyens suffisants pour l'appliquer ailleurs, elle risque de créer beaucoup de déceptions parmi nos partenaires.

Vous souhaitez que la France aide les pays en voie de développement, qu'elle maintienne ses anciens liens d'amitié avec les pays africains. Fort bien. Mais que dire de la dévaluation du franc, qui a été décidée sans aucune concertation

avec les pays d'Afrique, ce qui est un peu dommage ? Cette dévaluation se traduit pour ces pays, tous producteurs de matières premières, par une augmentation du coût de leurs importations venant des pays industriels. Ils n'ont malheureusement pas l'avantage traditionnellement lié aux dévaluations de voir leurs exportations facilitées, car ils exportent des produits dont le marché mondial est souvent saturé et qui sont vendus à bas prix.

Volonté politique de la France d'aider le tiers monde dans les meilleures conditions, dites-vous ? Mais vous oubliez d'informer les pays africains de la dévaluation et, surtout, des conséquences de cette dernière sur leur balance des paiements et sur leur croissance !

La France n'a plus les moyens de mener une véritable politique étrangère. C'est que vous avez plusieurs handicaps, monsieur le ministre. D'abord, un handicap de crédibilité : notre pays fait très souvent — et je l'ai montré — le contraire de ce qu'il dit, et le malheur c'est que cela commence à se savoir. Un handicap économique et financier, ensuite : la dévaluation entraîne une incapacité à aider vraiment ceux qui en ont besoin, elle traduit la faiblesse de l'économie d'un pays et elle n'est donc certainement pas le meilleur moyen de conduire une politique étrangère vigoureuse. Un handicap politique, également : la présence des communistes au Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

... Messieurs, on ne sait jamais trop bien ce que vous pensez de la politique étrangère du Gouvernement ni de quel côté exactement vous penchez.

M. Paul Balmigère. Vous, on le sait ! C'est clair ! (*Rires sur les bancs des communistes.*)

M. François d'Aubert. En tout cas, se pose la question de la crédibilité de cette politique.

Nous aimerions que lorsque le Gouvernement condamne la normalisation en Pologne, vous, vous fassiez de même. Malheureusement, vous faites exactement le contraire.

Enfin, une sorte de handicap intellectuel. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*) Je crois, monsieur le ministre, que vous avez une conception abstraite des relations internationales. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

C'est vrai que la vôtre, messieurs les communistes, elle n'est pas abstraite !

M. Paul Balmigère. Vous avez pu aller à l'école, vous !

M. François d'Aubert. Ce qui compte, pour vous, ce sont des relations de force. (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

La seule aide qu'est capable d'apporter l'Union soviétique à un pays est militaire, nous le savons bien.

Vous avez donc, monsieur le ministre, une conception abstraite des relations internationales qui, sous couvert de générosité se traduit toujours par des confusions, par des contradictions entre la parole et les actes. Mais, malheureusement, c'est le fait du Gouvernement socialiste et pas seulement de son ministre des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Monsieur d'Aubert vous avez parlé quatorze minutes.

M. André Tourné. Dont dix d'antisoviétisme !

M. le président. Vous avez donc amputé de quatre minutes le temps de parole imparti aux orateurs de votre groupe.

M. Jean-Marie Daillet. Seriez-vous un chef comptable, monsieur le président ? C'est mesquin !

M. le président. La parole est à M. Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Dans les temps que nous vivons, alors que plusieurs foyers de guerre continuent de brûler sur notre planète et que la paix mondiale est loin d'être assurée, j'ai écouté avec intérêt votre déclaration, monsieur le ministre des relations extérieures, et, plus particulièrement, les passages concernant la situation au Liban, propos auxquels je souscris au nom du groupe communiste.

Les nouvelles du Liban sont bouleversantes. Comment ne pas penser d'abord aux enfants massacrés ? On parle de plus de 30 000 victimes libanaises et palestiniennes, dont 15 000 morts.

Comment ne pas être touché par les malheurs de ces deux peuples, libanais et palestiniens, déjà martyrs, et précipités dans les horreurs d'une nouvelle guerre qui provoque des destructions incalculables ?

Les journaux soulignent qu'Israël maintient sa pression sur Beyrouth, signifiant par là que si — grâce à un nouveau cessez-le-feu imposé aux agresseurs — Israël arrête momentanément de tuer par bombardements, ses dirigeants n'en continuent pas moins, avec le blocus, à assassiner toute une population en organisant la famine.

Beyrouth n'a plus d'électricité, plus d'eau. Les risques d'épidémies sont énormes. Et la flotte israélienne refuse le passage à des navires de la Croix-Rouge.

M. Begin mène un siège sans merci. Il parle de cessez-le-feu comme il parlait de l'opération « Paix pour la Galilée », qui ne devait pas — selon lui — s'étendre au-delà de quarante kilomètres à l'intérieur du Liban.

D'une minute à l'autre, l'armée israélienne peut fondre sur la ville. Du point de vue militaire, ce combat inégal entre l'armée la plus puissante, la plus moderne de tout le Proche-Orient et les combattants palestiniens et libanais n'a plus de sens.

Il faut arrêter les agresseurs. Il le faut d'abord pour sauver, pendant qu'il est temps encore, des milliers de vies humaines. Il le faut dans l'intérêt de la paix au Moyen-Orient, mais aussi dans l'intérêt bien compris du peuple israélien.

En France, la condamnation des dirigeants israéliens monte de toutes les couches de la population, qui a de la peine à comprendre que ceux qui, comme Begin et Sharon, se proclament les héritiers de millions de morts des camps nazis envisagent à leur tour d'exterminer d'autres peuples.

Lors de ses agressions successives, depuis 1967, Israël tentait de justifier ses opérations militaires par la nécessité de garantir sa survie. Ce faux prétexte a pu, pendant de longues années, tromper des millions de Français.

Aujourd'hui, le voile se déchire et apparaissent en pleine lumière les véritables objectifs de ceux qui se veulent les gendarmes du Moyen-Orient, avec le soutien sans réserve des dirigeants des U. S. A.

Apparaît le principal objectif de l'opération en cours : démanteler et anéantir l'O. L. P. pour contraindre les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza à subir sans murmure un statut d'autonomie.

Mais c'est oublier les leçons de l'histoire. A en croire les occupants nazis et leurs collaborateurs, la Résistance — à laquelle ont eu l'honneur de participer plusieurs d'entre nous qu'on voulait insulter en les traitant de terroristes — la Résistance, disais-je, aurait été anéantie à plusieurs reprises. Mais à chaque fois, nous le savons bien, elle renaissait de ses cendres, plus forte.

La lutte du peuple algérien pour son indépendance, celle du peuple vietnamien illustrent aussi cette certitude : aussi abondants que puissent être le sang et les larmes versées, la cause d'un peuple en lutte pour une patrie finit toujours par triompher.

M. Loïc Bouvard. Et en Afghanistan ?

M. Théo Vial-Massat. Il en sera de même — n'en déplaise à M. Reagan et à M. Begin — pour le peuple palestinien qui, au même titre qu'Israël, a droit à une patrie.

N'oublions pas que si les Palestiniens sont en masse au Liban, c'est qu'ils ont été chassés de leurs pays, la Palestine. Et s'ils portent les armes aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement israélien a toujours refusé, obstinément, de reconnaître leurs droits les plus élémentaires, avoir une patrie, ne plus être un peuple errant, proscrit, toujours menacé d'extermination.

Mais dans l'immédiat, une grande, une angoissante question est posée : la capitale libanaise pourra-t-elle être sauvée ?

Oui, si l'on tient compte des espoirs qu'engendrent les pourparlers en cours, les propositions écrites et précises remises par les dirigeants de l'O. L. P. au premier ministre libanais.

Oui, si sont prises en comptes les initiatives de notre Gouvernement et de la diplomatie française.

Oui, si grossit encore dans le monde entier la réprobation contre le gouvernement Begin-Sharon. A ce propos, je tiens à saluer le courage de ceux qui, de plus en plus nombreux —

ils étaient 100 000 samedi dernier à Tel-Aviv — s'élèvent contre cette sale guerre, contribuant ainsi à sauver l'honneur juif actuellement bafoûé.

En vérité, le comportement du gouvernement israélien est indéfendable, et personne d'ailleurs n'a osé le soutenir dans cette enceinte. Alors que Yasser Arafat accueille positivement l'appel de personnalités juives invitant Israël et l'O.L.P. à négocier, M. Begin sacrifie allégrement la réputation de son pays dans le monde. Rien ne compte à ses yeux, hormis le rêve d'un « Grand Israël » imaginaire, et le soutien des Etats-Unis.

Ce soutien, il est vrai, ne se dément pas. Ni l'agression, ni les méthodes qui rappellent celles des fascistes, notamment à l'égard des prisonniers, comme nous l'avons vu à la télévision, n'ont altéré le soutien de Reagan. Et ce n'est sans doute pas sans raison que les Palestiniens et les progressistes libanais parlent de « guerre israélo-américaine ».

Nous avons appris aujourd'hui par les médias que la VI^e flotte américaine serait en rade de Beyrouth pour, d'une part, débarquer des troupes et, d'autre part, embarquer des réfugiés. Quel crédit, selon vous, monsieur le ministre, peut-on accorder à de telles informations ?

Ainsi, tout dans l'attitude américaine, y compris son isolement à l'O. N. U., justifie les reproches des victimes de cette guerre.

Grâce aux Etats-Unis, entièrement maîtres du jeu, l'armée de M. Sharon a, sans aucun doute, les moyens matériels d'anéantir Beyrouth, mais au prix d'un désastre politique incommensurable.

Aujourd'hui, le monde entier prend de plus en plus conscience de la nécessité de mettre un terme à l'arrogance des dirigeants d'Israël qui méprisent les résolutions de l'O. N. U. à leur encontre.

La volonté de la France et de son Gouvernement qui l'a exprimée à plusieurs reprises est bien connue. Elle correspond aux exigences de la conscience universelle.

Permettez-moi de répéter qu'à nos yeux la solution durable du drame qui se joue au Liban passe par le retrait immédiat des troupes israéliennes de tout le territoire libanais, par le droit pour le Liban à la souveraineté, à la paix et à la sécurité, par la reconnaissance des droits du peuple palestinien opprimé et non par son extermination, par la reconnaissance de l'O.L.P. Sur ce dernier point, je souhaite, monsieur le ministre, que vous précisiez les intentions du Gouvernement français.

Permettez-moi, pour conclure, d'affirmer ici la solidarité du parti communiste français avec ceux qui défendent leur vie et leurs droits inaliénables face à une invasion. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je dois d'abord remercier M. Hamel qui a bien voulu me faire bénéficier du temps de parole qu'il avait demandé dans ce débat. Ce sera donc également en son nom que je m'exprimerai ce soir.

Monsieur le ministre, étant de ceux qui, vous ayant vu à l'œuvre à Bruxelles, ont salué votre arrivée au quai d'Orsay avec une préjugé favorable — en raison de l'œuvre considérable accomplie sous votre autorité en faveur de nombreux pays pauvres grâce à la solidarité active de la Communauté européenne — j'ai choisi de commencer mon intervention par les points sur lesquels il m'est agréable de vous marquer mon accord, fût-ce avec quelques nuances.

Dans une deuxième partie, je montrerai les ambiguïtés et les contradictions qui me conduisent, avec mes amis, à critiquer certains aspects non moins importants de votre diplomatie.

Le fil conducteur de mon propos, n'en doutez pas, est la sécurité extérieure de notre pays, laquelle repose sur les progrès de l'union de l'Europe et de l'organisation internationale, d'une part, sur une stratégie de la liberté, d'autre part. Cela, qui est l'essentiel, ne souffre aucune incohérence.

Commençons donc par le plus positif : une démarche réaliste et constructive pour ce qui est du dialogue Est-Ouest sur la paix en Europe et le désarmement ; un langage de lucidité, de raison, de fermeté à l'égard de l'U. R. S. S.

Dans l'excellent discours que vous avez prononcé le 11 juin dernier devant l'assemblée générale extraordinaire des Nations unies, tous les membres de la délégation française, y compris ceux de l'opposition, dont j'étais, se sont félicités de vous entendre déclarer d'entrée de jeu : « Les armes contribuent à la

tension, mais elles ne sont pas la cause principale ; elles ne sont même souvent que la conséquence. Le bilan négatif du désarmement doit donc commencer par le constat pessimiste du non-respect des règles de conduite internationales. »

Vous ajoutiez : « Le nombre croissant des actions de force est accompagné nécessairement de la dégradation des mécanismes internationaux de concertation. Depuis deux ans et demi, l'U. R. S. S. maintient près de 100 000 hommes en Afghanistan et elle y mène contre la résistance nationale des opérations militaires qui provoquent de nombreuses et cruelles souffrances parmi les populations civiles. »

Il est heureux que, par votre voix, la France ait ainsi dénoncé l'agression la plus brutale, la plus condamnable commise par la plus grande puissance militaire mondiale contre un pays indépendant qui ne faisait pas planer sur elle la moindre menace et dont, au contraire, la neutralité bienveillante et même la coopération la plus positive lui étaient d'autant plus acquises que les derniers gouvernements afghans d'avant l'invasion avaient été mis en place, moyennant d'ailleurs plusieurs coups d'Etat sanglants, à l'évidente instigation du Kremlin.

Il faut donc souligner la franchise de votre propos, franchise après tout relativement rare au palais de Manhattan, et qui est bien dans la tradition d'indépendance, de rigueur et de clarté qui, de tout temps, a fait la réputation de la délégation de la France à l'O. N. U.

Dans le même esprit, on ne peut que vous approuver d'avoir, dans une formule particulièrement bienvenue, dit à cet aréopage abreuvé de propagande et qui était, eu l'occurrence, harcelé, voire assiégé par les manifestants pacifistes : « L'appel à la paix ne doit pas être un cri de guerre, un faux-semblant qui dissimule — à peine — des entreprises de désinformation et de tromperie. »

« Certains » — ajoutiez-vous — « proposent des campagnes en faveur du désarmement et de la paix. Les mêmes refusent à leurs concitoyens toute l'information objective sur les positions des autres, interdisent toute libre discussion, bannissent toute manifestation. »

Il fallait que cela fût dit. C'est votre honneur de l'avoir fait au nom de la France.

Si j'ai cité ces quelques extraits de votre discours de New York, c'est qu'ils sont certainement significatifs de votre pensée et, d'ailleurs, de la continuité qui, fondamentalement, marque sur ce chapitre la diplomatie française.

Cela dit, et pour me résumer, l'essentiel est que vous ayez dénoncé les « solutions utopiques et trompeuses » trop souvent proposées : « le désarmement nucléaire total, un engagement annuel de non-emploi en premier de l'arme atomique. »

Vous ajoutiez : « Aussi longtemps que subsisteront le déséquilibre conventionnel et la dissymétrie politique de l'Europe, de telles formules augmenteraient le risque de guerre. »

Tel était exactement le sens de ma propre démarche quand, ayant loyalement participé aux travaux de la commission Palme sur le désarmement — loyalement à l'égard des hommes politiques, des diplomates et des experts que j'y rencontrais, mais surtout à l'égard du gouvernement de mon pays, après comme avant le 10 mai — je devais constater que « la dissymétrie politique », pour reprendre votre juste expression, était, pour certains, un sujet tabou et que, sous l'influence évidente du représentant de l'U. R. S. S., ils entendaient dissocier le problème dit de la course aux armements de tout examen du comportement politique de la super-puissance la plus hégémonique, la plus expansionniste, la plus impérialiste et la plus agressive.

Refusant de jouer ce jeu d'illusions, je ne pouvais que prendre mes distances, utilement édifié sur l'art consommé avec lequel les Soviétiques utilisent les structures internationales, privées ou publiques, pour neutraliser les intentions les plus positives, faire échec aux compétences les plus indiscutées, décourager les recherches les plus scientifiques.

Le Président de la République, reconnaissons-le, n'a jamais mâché ses mots sur la véritable nature de la menace dirigée contre l'indépendance, la sécurité, la liberté des Français et de leurs alliés, principalement européens. Ses conférences de presse ont été ou ne peut plus claires sur ce point. Toutefois, l'exemple du gazoduc soviétique rend problématique la cohérence entre les propos et les actes.

Ce n'est pas vous faire un procès d'intention que de vous dire, monsieur le ministre, que l'opposition attend avec d'autant plus d'intérêt de savoir quels crédits budgétaires le Gouvernement inscrira au chapitre de la défense pour 1983. Nous avons quelque raison d'être inquiets à cet égard.

J'entends bien que cela n'est pas de votre ressort. Pourtant, comme le disait tout à l'heure M. Hernu, il ne saurait y avoir de cloison étanche entre diplomatie et défense, c'est-à-dire, en l'occurrence, entre la formulation d'une diplomatie de vigilance à l'égard du totalitarisme oriental à vocation planétaire et la mise en œuvre d'une dissuasion militaire efficace à l'encontre de cette menace. Celle-ci empoisonne en effet la vie des Européens et elle a ruiné la confiance sur laquelle reposait la détente. Or, M. le ministre de la défense a refusé, à plusieurs reprises, à cette assemblée un débat général sur la stratégie française, alors qu'un tel débat aurait été utile et nécessaire dans la préparation de la future loi-programme, tout en marquant un certain respect pour la représentation nationale.

Nous craignons que, sous prétexte de difficultés budgétaires que rencontre évidemment l'imprudente gestion socialo-communiste, M. Hernu ne nous présente des moyens si amputés que nous devions constater une rupture dans l'effort, jusqu'alors continu, qui, en dépit d'un léger ralentissement en 1982, a caractérisé notre politique de défense, ce qui nous a valu le respect de nos alliés. N'a-t-il pas dû confirmer, à la demande de M. Hamel, que les autorisations de programme prévues par la loi de finances de 1982 avaient été réduites de 25 p. 100 ? Visiblement, monsieur le ministre, le simple maintien de notre défense à son niveau d'équipement, d'entraînement et d'efficacité opérationnelle ne semble pas être une priorité pour votre Gouvernement.

Je vous mets en garde contre tout affaiblissement d'un effort de défense encore insuffisant, surtout dans les circonstances présentes. Vous devriez être le premier, me semble-t-il, compte tenu des propos que vous tenez, à juste titre, sur le déséquilibre militaire en Europe, à défendre, au sein du Gouvernement, le point de vue selon lequel votre diplomatie de fermeté face au comportement de l'U.R.S.S. sera d'autant plus crédible que sera maintenue et même renforcée la capacité de dissuasion nucléaire et classique de la France.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Jean-Marie Daillet. N'oublions pas — chacun devrait d'ailleurs s'en souvenir, si peu de temps après certain traumatisme national — que la liberté ne coûte jamais si cher que quand on l'a perdue.

J'ai entendu tout à l'heure avec plaisir M. le président de la commission des affaires étrangères lancer un cri d'alarme et un appel en faveur d'une relance de l'union européenne. Si nous l'avons applaudi, c'est évidemment parce que notre souci de la sécurité extérieure et intérieure de la France nous a conduits, dès les années 1950, dont M. Maurice Faure est un éminent témoin — il fut en effet l'un des signataires du traité de Rome dans un contexte international fort agité à l'époque — à considérer la réalisation des Etats unis d'Europe comme une perspective d'intérêt national et de sécurité générale par la mise en œuvre d'une solidarité économique, politique et militaire de l'Europe occidentale.

Or, en la matière — et vous le savez mieux que personne, monsieur le ministre, — rien n'a jamais pu progresser sans l'initiative de la France. Nous serions donc heureux de connaître vos intentions à l'égard des institutions européennes et, plus précisément, au regard des propositions récemment faites qui nous paraissent correspondre à une nécessité. Je pense au projet Genscher-Colombo et, surtout, car cela me paraît encore plus intéressant, à l'initiative rendue publique le 11 juin dernier à Paris par le comité d'action pour l'union européenne. Elle nous amène en effet à constater qu'à y bien regarder beaucoup d'éléments d'une constitution européenne sont déjà en place et qu'il ne manque plus que le toit politique d'un édifice, après tout solide, mais encore exposé à trop d'intempéries.

A cet égard, je voudrais vous interroger sur le sens que vous attachez au vote à la majorité qui est intervenu. S'agit-il d'un accident ? Comptez-vous normaliser ainsi le comportement des Etats membres ?

J'ai une autre inquiétude qui concerne le franc. Compte tenu de son état actuel et de l'évolution de sa position ces derniers temps, ne va-t-il pas sortir du serpent monétaire ? Je serais heureux d'obtenir des explications sur ce sujet.

Par ailleurs, comment inviter l'Espagne et le Portugal à entrer dans la Communauté sans que, faute de la superstructure dont je parlais tout à l'heure, ne se reproduisent les relâchements, les tiraillements, les ébranlements que l'adhésion britannique a provoqués au grand dam de ses partenaires et sans que l'Angleterre en tire des avantages décisifs pour elle-même ? Renforçons donc avant d'élargir !

Faut-il pour autant battre froid aux Espagnols ? Je ne comprends pas comment nous avons pu en arriver à un tel climat de suspicion, voire d'aigreur, dans nos relations avec cette jeune

démocratie, qu'il eût fallu au contraire aider résolument — pour ce qui dépendait de nous — à se consolider face à ses propres adversaires. Comment se fait-il que la France traite les hommes de l'E.T.A. comme au temps de la dictature franquiste ? Contre la répression du caudillo, il fallait assurément accorder asile aux résistants. Mais que, aujourd'hui, la France — surtout sous votre gouvernement — offre l'asile à des gens qui poursuivent une lutte armée injustifiable contre un régime authentiquement démocratique qui a su rendre toutes leurs libertés aux Basques en leur accordant un statut d'autonomie très satisfaisant est inadmissible. On ne peut que comprendre la colère de Madrid à laquelle M. Mitterrand n'aurait pas dû s'exposer sans rien apporter de nouveau sur un problème de simple droit commun.

J'en viens au dernier sujet que je voulais évoquer : votre politique à l'égard de l'Amérique latine. Certes — et je l'ai toujours déploré — notre diplomatie a trop longtemps méconnu cette partie du monde occidental où notre influence a décliné dans le domaine culturel et politique, au profit des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie. Cela est d'autant plus déplorable que l'indépendance de ces républiques a puisé ses sources en France, plus qu'en aucun autre pays. Il me paraît évident que si nous nous étions davantage intéressés à leur évolution, certains d'entre eux auraient peut-être évité de fort cruelles épreuves intérieures.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous croyons qu'il faut être présent dans le cône sud, dans les Caraïbes et en Amérique latine, surtout dans les domaines de la culture et de la coopération technique.

En revanche, ceux qui, comme nous, ont marqué leur solidarité de démocrates à tous les martyrs de la liberté dans ces pays et qui pensent qu'il n'y a jamais de bonne dictature, ont lieu de s'étonner d'une certaine radicalisation de votre diplomatie dans cette région du monde. Le meilleur moyen de contribuer à l'évolution de ces pays vers la démocratie est-il d'y encourager la violence ? Pourquoi votre démarche apparaît-elle si souvent comme celle de dévôts de la théologie de la révolution ? L'exemple de la démocratie vénézuélienne — caractérisée aujourd'hui par la tolérance la plus civique et par l'alternance la plus paisible, alors que ce pays souffrit, du fait d'initiatives cubaines, de douze années de guérilla — est là pour vous enseigner que le pluralisme démocratique obtient de meilleurs résultats que l'insurrection téléguinée.

Mon collègue et ami François d'Aubert a dit tout à l'heure ce qu'il pensait de l'attitude de la France à l'égard du Nicaragua, du Cambodge et du Laos. Je n'y reviendrai pas, sinon pour marquer mon parfait accord avec lui. Nicaragua, Cambodge, Laos d'un côté, Afghanistan de l'autre. Pourquoi deux poids et deux mesures ? Comme on aimerait voir la France plus cohérente, moins manichéenne, plus réaliste ! Comme on aimerait, surtout, voir notre pays prendre la tête d'une stratégie mondiale de la liberté ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Escutia.

M. Manuel Escutia. Dans un débat sur la politique étrangère, on ne sépare pas aisément les problèmes liés par l'histoire, la géographie et l'économie.

De nombreux sujets sont à l'ordre du jour : le désarmement, les relations Est-Ouest, les relations Nord-Sud, mais aussi les relations Ouest-Ouest. Je m'en tiendrai pour ma part à l'Alliance atlantique, une alliance dont, il y a peu de temps, on mesurait mal la portée, les obligations réciproques qu'elle comporte, mais aussi la liberté de langage qu'elle suppose entre partenaires égaux, liés par leur attachement aux mêmes valeurs.

C'est pourquoi, alors que se développe dans nos populations une inquiétude qui traduit la crise de la dissuasion, la crise des rapports Est-Ouest et les problèmes de relations entre alliés, un effort de clarification paraissait nécessaire. Cette clarification, la France qui, il y a un an, a entrepris avec résolution de réorienter sa politique, la devait à des pays qui sont ses alliés depuis plus de trente ans. Tel a été le sens des déclarations du Gouvernement lors du sommet de Bonn.

La paix dont a bénéficié l'Europe depuis trente-six ans, grâce au maintien d'un équilibre des forces, donne la mesure du succès de l'Alliance atlantique, de sa politique de dissuasion et de défense. Une dissuasion adéquate ne compromet pas la paix ; elle la rend plus sûre. La cohésion de l'Alliance et sa force doivent être les meilleures garanties que les peuples qui la composent pourront continuer à vivre sans crainte de la guerre.

Mais sa force, ce n'est pas seulement la puissance de ses armements, c'est aussi sa volonté de défense, sa cohésion ; ce n'est pas l'adhésion à une stratégie, décidée par le plus puissant,

c'est la libre association de nations désireuses d'assurer ensemble leur sécurité par des garanties réciproques et par la légitime défense collective reconnue par la charte des Nations unies.

A cet égard, l'adhésion de l'Espagne au traité de l'Atlantique nord, après le changement pacifique qui a permis la démocratisation de ce pays, constitue, pour les alliés, une raison supplémentaire d'espérer.

Mais nous ne devons pas nier la réalité : le poids des Etats-Unis d'Amérique est considérable. C'est une donnée de l'histoire. Cette puissance a été, à plusieurs reprises, essentielle pour le maintien ou le rétablissement de la liberté, mais elle ne doit pas conduire les pays d'Europe de l'Ouest à s'en remettre uniquement à cette protection pour garantir leur défense.

Certes, en garantissant l'Europe de l'Ouest, les Etats-Unis se garantissent eux-mêmes. Le Président des Etats-Unis d'Amérique le sait bien et il l'a déclaré publiquement. Mais le risque existe aussi de voir certains des membres de l'Alliance éprouver les rancœurs qui naissent inévitablement de la dépendance qu'engendre toute protection. Une telle situation pourrait devenir nuisible à la volonté de défense en distendant nos liens.

C'est pourquoi, comme la France l'a démontré depuis près de vingt ans par la place particulière qu'elle y occupe et qu'elle entend maintenir en assurant son indépendance, en affirmant sa solidarité, aucun des pays qui constituent l'Alliance n'est dispensé de la tâche de concevoir, chacun à sa façon, sa propre sécurité et son propre effort de défense naturellement complété, mais non rendu inutile, par l'effort de l'Alliance. Chaque pays le doit à ses alliés, mais il le doit avant tout à lui-même et à son peuple.

Les Etats-Unis devraient être amenés à accepter dans l'avenir, et dans l'intérêt même de la capacité totale de défense de l'Alliance, telle ou telle proposition particulière de leurs partenaires européens. Ils ne devraient pas y voir un manquement à l'idée qu'ils se font de leur rôle et de la discipline indispensable face aux périls qui nous menaceraient.

Fort de toute l'amitié qui lie la France aux Etats-Unis, je veux dire qu'il ne s'agirait là que de manifestations bien normales de souveraineté nationale. Ce serait le signe que l'Alliance est composée de nations libres.

Il serait donc pour le moins paradoxal, au moment où l'on demande à chacun des gouvernements de l'Alliance d'accomplir ce qui est indispensable en matière de sécurité, que le chaos créé par des comportements économiques égoïstes vienne saper les conditions financières des efforts de défense et, la crise et le chômage se développant, alimenter des doutes dans les opinions publiques sur la valeur réelle de notre alliance.

La santé économique et l'harmonie sociale sont, avec la liberté politique, parmi les éléments essentiels de notre force. Personne ne doit jamais l'oublier.

De même, il faut répondre aux questions de l'opinion sur nos relations avec l'Union soviétique et les pays de l'Est. Ces relations traversent une crise profonde qui nous conduit à réfléchir, en toute lucidité, aux buts et aux modalités de notre alliance occidentale. Forcé est de constater en effet que l'Union soviétique n'a assoupli ni son régime interne, ni les liens d'inégalité qu'elle impose aux pays d'Europe de l'Est, ni son comportement vis-à-vis du monde extérieur.

Depuis l'intervention soviétique en Afghanistan, depuis la répression du mouvement ouvrier en Pologne, des interrogations supplémentaires apparaissent sur la possibilité d'instaurer des rapports équilibrés avec l'Union soviétique et les pays de l'Est. Elles s'ajoutent à la constatation que les engagements pris solennellement à Helsinki n'ont pas donné lieu à une réalisation concrète.

L'expérience montre qu'à l'inverse de la libre association qui caractérise l'Alliance, l'Union soviétique pousse les pays qui lui sont associés dans le pacte de Varsovie à se comporter comme un bloc afin de préserver un système rigide. Elle est prête, en dernier ressort, à avoir recours à la menace ou à l'emploi de la force hors de ses frontières.

L'U.R.S.S. a consacré, au cours de la dernière décennie, une grande partie de ses ressources à un accroissement massif de ses moyens militaires, dépassant largement les besoins de sa défense et lui donnant la capacité de projeter ses forces à l'extérieur. Parallèlement à cet effort d'armement, les gouvernements des pays du pacte de Varsovie dénoncent comme agressifs nos propres efforts de défense. De plus, alors qu'ils interdisent dans les pays les campagnes de désarmement unilatéral, ils appuient les revendications qui s'expriment à l'Ouest en faveur du désarmement unilatéral.

Il est vrai que le rôle des armes nucléaires retient une grande attention dans le débat politique qui se déroule à l'Ouest, plus particulièrement chez les jeunes. Cependant, les armes nucléaires ont été, jusqu'à présent, l'élément essentiel de la dissuasion et, face au déploiement massif des forces classiques et nucléaires du pacte de Varsovie, l'Alliance doit maintenir une capacité nucléaire réelle, tant que, de part et d'autre, le désarmement n'aura pas atteint un niveau satisfaisant et équilibré.

Le seul moyen de réduire l'intimidation et la guerre est d'assurer un équilibre stable entre les forces de l'Est et celles de l'Ouest. Cela devrait être fait au niveau le plus bas possible car seul l'équilibre des forces peut conduire à un dialogue efficace en vue d'un désarmement véritable.

A cet égard, on peut se féliciter de la reprise des négociations en ce qui concerne les armes stratégiques. L'ouverture des négociations S.T.A.R.T. crée le cadre à l'intérieur duquel la discussion de Genève sur les armes américaines et soviétiques a portée intermédiaire peut enfin prendre tout son sens. Ainsi sera écartée la possibilité d'accords particuliers sur un équilibre spécifique du théâtre européen qui aurait pu laisser croire à un décrochage entre la défense des Etats-Unis et celle de l'Europe.

Nous devons nous réjouir de ce progrès tout en demeurant conscients des difficultés. Le but est le succès de la négociation et l'équilibre au niveau le plus bas possible. Ce succès n'est réalisable qu'à deux conditions : en premier lieu, une détermination absolue du côté occidental d'assurer l'équilibre en toute hypothèse ; en second lieu une volonté inébranlable d'ouverture et de désarmement.

Dans tous les domaines, il faut faire prévaloir cette double attitude : rester nous-mêmes, mais être ouverts au dialogue ; maintenir les contacts et les développer avec les peuples des pays de l'Est ; être toujours prêts à parler avec leurs dirigeants avec compréhension, avec une entière volonté d'entente, mais aussi en toute clarté.

Il n'est pas souhaitable non plus que l'Alliance cherche à élargir sa zone géographique de compétence, pas plus qu'elle ne doit chercher à traiter des questions qui ne sont pas de son ressort.

A propos du tiers monde, il est faux de dire que Moscou y intervient partout. Il est plus juste de noter que les Soviétiques savent exploiter des situations de conflit aux causes diverses dans lesquelles certains pays membres de l'Alliance ont pu parfois porter une part de responsabilité.

La France, en ce qui la concerne, est résolument favorable au non-alignement, au véritable non-alignement. Ainsi que le déclarait M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures lors de la seconde session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies consacrée au désarmement, « elle en tire et elle en tirera toutes les conséquences dans sa propre politique ».

Notre premier devoir est d'éviter l'aggravation des tensions dans de nombreuses régions du Sud. Pour cela, il faut empêcher que l'on greffe artificiellement la rivalité Est-Ouest sur les oppositions et les guerres qui existent dans le tiers monde. Certaines de ces guerres sont la suite de différends et de conflits séculaires ; mais d'autres résultent de l'injustice, de l'inégalité des revenus, de l'oppression par des forces trop souvent héritées de la période coloniale.

Sur le continent américain, en Afrique, au Proche-Orient et en Asie, des peuples luttent contre l'oppression sociale, la discrimination raciale et les séquelles du système colonial. La répression de ce grand mouvement est incompatible avec les idéaux qui sont les nôtres. Les pays industrialisés n'ont pas d'avenir sûr s'ils se montrent incapables d'accepter les profonds changements sans lesquels la justice et la liberté — que nos sociétés évoquent pour elles-mêmes mais que certaines refusent encore au tiers monde — n'apparaissent que comme une dérision. Chaque fois qu'un pays de l'Alliance comprend et accepte les sacrifices qui sont nécessaires pour faire progresser la justice sociale, il remporte une victoire sur lui-même et il ferme une porte aux entreprises de déstabilisation qui nous inquiètent.

L'Alliance est aussi une communauté humaine. Cela exige que nous soyons attentifs aux conditions sociales et économiques du bien-être de nos peuples, comme cela est d'ailleurs expressément inscrit dans l'article 2 du traité de l'Atlantique nord. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, l'intervention que je vais prononcer ne me fait pas plaisir. J'ai hésité, avant de monter à cette tribune, à traiter le sujet dont je vais parler, mais c'est, me semble-t-il, nécessaire.

Voilà une quinzaine d'années que je m'occupe des réfugiés au sein de différentes organisations et environ six ans que je suis président, à l'Assemblée nationale, de l'intergroupe qui étudie leurs problèmes.

J'ai récemment écrit à M. le Premier ministre pour appeler son attention sur la situation tout à fait regrettable des véritables réfugiés qui sont aujourd'hui « mélangés » à des escrocs ou simplement à des débrouillards. N'ayant pas obtenu de réponse, je vais donc vous rappeler les différents éléments de cette situation.

Vous n'êtes pas, monsieur le ministre, chargé de l'ensemble de l'immigration, puisque votre collègue de l'intérieur administre, après vous avoir d'ailleurs consulté, l'entrée sur notre territoire des étrangers se réclamant du droit d'asile, puisque le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des immigrés, administre les étrangers une fois qu'ils sont en France. Mais vous êtes concerné à un double titre : d'une part, vous définissez la politique des visas et, d'autre part, vous avez la tutelle de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

En ce qui concerne les visas, je ne sais plus très bien où nous en sommes. J'avais, il y a deux ans, déjà interrogé votre prédécesseur à ce sujet et j'avais noté une certaine incohérence. En effet, le système des visas relevait non pas de la réciprocité, mais de hasards historiques. Il ne procédait d'aucune réflexion systématique. Cette année, je me suis informé sur la situation, qui me paraît assez semblable : on exige un visa pour les ressortissants de certains pays et pas pour d'autres ; dans certains cas, on demande une simple carte d'identité et dans d'autres un passeport valide sans que l'on comprenne très bien comment les listes ont été établies.

Selon les récentes déclarations de M. le secrétaire d'Etat chargé des immigrés, telles que j'ai pu les lire dans la presse, car je n'ai obtenu aucune précision dans ses services, vous auriez déjà instauré l'obligation de visa de court séjour pour « les ressortissants des pays du tiers monde » — j'ignore la valeur juridique de cette appellation — et cette mesure serait généralisée en 1983. Ces déclarations n'ont pas été démenties mais on n'a pas pu m'indiquer à quoi elles correspondaient. Si elles signifient, monsieur le ministre, que vous allez établir une politique volontariste et cohérente des visas, je ne peux que m'en féliciter, car aujourd'hui nous sommes vraiment dans l'anarchie.

En ce qui concerne le statut des réfugiés, défini par la convention de Genève du 28 juillet 1951, à laquelle nous sommes partie, il est géré par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides dans des conditions tout à fait déplorables. D'abord, le nombre des demandes présentées aux frontières a considérablement augmenté : de quelques milliers au cours des trente dernières années, il est passé aujourd'hui à 25 000. Ensuite, on délivre un certificat provisoire à quiconque se déclare réfugié.

Or la moitié de ceux qui l'ont obtenu disparaissent définitivement ; ils ne se présentent pas plus à l'Office des réfugiés qu'à tel autre organisme administratif ; ils se sont simplement servis de ce document pour entrer en France sans visa — quelquefois par cars entiers — puis ils s'en vont grossir la foule des clandestins.

J'ajoute que l'Office, si j'ai bien compris, ignore et le nom et le nombre exact de ceux qui, aux frontières, se sont réclamés de la convention de Genève et de la qualité de réfugié car on ne lui fournit pas ces indications.

Quant à la seconde moitié, 50 p. 100 de ceux qui ont obtenu le certificat provisoire se voient refuser la qualité de réfugié qui doit répondre, d'après la convention de Genève, vous le savez, monsieur le ministre, à des normes relativement précises, dont l'idée de persécution individuelle.

Or il apparaît que, la plupart du temps, ces personnes se présentent à nos frontières parce qu'elles ne sont pas à l'aise dans leur pays, pour des motifs souvent économiques, quelquefois politiques ou simplement parce qu'elles ont envie de venir chez nous.

Sur quelque cent soixante pays que compte le monde, environ cent trente ne jouissent pas des libertés démocratiques telles que nous les concevons. Ainsi, une interprétation extensive du droit d'asile devrait, à la limite, nous obliger à recevoir les habitants de cent trente pays, parmi lesquels les plus peuplés du monde. Ce n'est pas possible ! C'est même absurde !

Mais enfin, telle est la situation actuelle.

Les quelques 5 000 personnes qui n'obtiennent pas la carte de réfugié vont rejoindre, elles aussi, l'émigration clandestine. On ne les expulse pas. Il n'y a d'ailleurs plus d'expulsion ! Vous le savez. Et, si on leur fait quelques difficultés, il leur suffit d'avoir, selon la loi, une relation de travail avec un de leurs compatriotes pour bénéficier d'une série de délais, qui leur permettra finalement d'échapper à toute mesure administrative.

M. Defferre, paraît-il, expulse actuellement de Marseille un assez grand nombre de Nord-Africains, mais il ne le fait pas à la porte, si je puis dire, des services chargés de délivrer la carte de réfugié.

Selon les statistiques officielles, en un an, le nombre des chômeurs originaires d'Afrique a augmenté de 60 p. 100, celui des chômeurs originaires d'Afrique du Nord de 40 p. 100, alors que l'accroissement du nombre des Français au chômage a été d'environ 20 p. 100. De surcroît, il semble bien qu'un grand nombre de ces chômeurs n'aient jamais eu, en fait, de travail en France, c'est-à-dire qu'ils sont passés au travers des mailles du filet, pour aller ensuite s'inscrire au chômage.

Je tiens à revenir sur la convention de Genève.

Non seulement, elle ne nous impose pas d'accueillir des hommes qui ne sont pas persécutés ou qui peuvent craindre de l'être, mais elle donne certains pouvoirs aux pays d'accueil que nous n'exerçons pas. Elle réclame, par exemple, des réfugiés un respect de la législation nationale. Elle précise même que « les Etats contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée... entrent ou se trouvent sur leur territoire » — le nôtre donc — « sans autorisation ». Il s'ensuit que ceux qui se présentent aux frontières de la Belgique, de l'Allemagne ou de l'Italie n'ont droit à aucune protection au titre de la convention de Genève parce qu'ils sont en situation irrégulière.

Il existe un vaste trafic de faux papiers. L'Office, malgré ses faibles moyens, parvient, semble-t-il, à en détecter 30 p. 100. Qu'en serait-il s'il procédait à des vérifications plus poussées ? Chaque mois, des centaines d'hommes, qui ne connaissent pas un mot des langues indo-chinoises et qui parlent uniquement le chinois, se présentent sans aucun papier et se prétendent réfugiés d'Indochine. Ils sont passés par les frontières de nos pays voisins, où, paraît-il, ils faisaient du tourisme !

Monsieur le ministre, cette situation est tout à fait préjudiciable à l'idée même que nous nous faisons de ce que sont, de ce que doivent être, les réfugiés politiques.

Je vous rappelle que nous avons dans ce domaine une longue tradition puisque la Constitution du 24 juin 1793 dispose que le peuple français « donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté ».

Le préambule de la Constitution de 1946 prévoit que « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République ».

Mais ce n'est pas un droit qu'il faut accorder, parce que nous ne sommes pas capables d'harmoniser l'action de nos différents services, ou même de leur donner des instructions très claires dans ce domaine, à quiconque prétend s'en réclamer de façon impudente, et cela sans sanction ultérieure.

Pour terminer cet exposé, qui pourrait être plus long, je vous lirai le dernier paragraphe de la lettre que j'ai adressée au Premier ministre : « Face à cette situation qui porte atteinte de façon alarmante à la notion même de réfugié politique auprès de l'opinion publique française, et aux obligations que nous avons contractées en signant la convention de Genève, il conviendrait de procéder à un contrôle de nos frontières et de refuser l'accès de notre territoire à des ressortissants étrangers qui, manifestement, sollicitent abusivement l'attribution du statut de réfugié politique. »

Je crois, monsieur le ministre, que l'honneur de notre pays est d'accorder le droit d'asile, d'accueillir les réfugiés — je suis souvent intervenu en ce sens — et de les protéger en ne les laissant pas confondre avec des gens qui abusent du droit d'asile et de notre tradition d'hospitalité. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Mesdames, messieurs, « nombreux sont ceux qui s'étonnent, s'indignent que tant de hautes personnalités parlent ici du désarmement alors que les armements s'accroissent et se perfectionnent, alors que la guerre fait rage, alors que des hommes, des femmes, des enfants meurent, alors que la violence s'enchaîne à la violence. Mais nous ne pouvons nous soumettre

à cette fatalité. C'est pour cela justement qu'il est plus important que jamais d'avoir le présent débat ». Ainsi s'exprimait M. Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures, le 11 juin 1982, devant l'assemblée générale des Nations unies, à l'occasion de sa seconde session extraordinaire consacrée au désarmement.

Puisque, aujourd'hui, nous sommes ici réunis pour parler de la paix et du désarmement, vous me permettrez d'abonder dans le sens du ministre des relations extérieures. Non seulement il est important d'en parler, mais il faudrait en parler beaucoup plus encore et bien au-delà de cette enceinte, car c'est un sujet finalement fort peu perçu, fort peu connu par les Français et par les Français. Je trouve qu'on n'en parle pas assez.

Beaucoup trop d'hommes et de femmes en Europe ont pris l'habitude, dit-on souvent, de vivre dans la paix, c'est-à-dire d'oublier que la guerre existe, qu'elle constitue une menace. C'est pourquoi il importe de rappeler que cette guerre est une possibilité, que les armements s'accroissent. Beaucoup trop d'hommes et de femmes dans notre pays non seulement ne pensent plus à cette éventualité, mais croient que la guerre ne serait que le résultat d'un déséquilibre entre les deux grands, c'est-à-dire le résultat d'un jeu à deux, les Etats-Unis et l'Union soviétique, voire à trois, si on y inclut l'Europe, mais pas plus.

Or, lorsque nous regardons le monde, aujourd'hui, que de conflits ! Nous pourrions en dresser la liste, mais elle ne sera pas exhaustive. Rappelons toutefois le Moyen-Orient, le Salvador, l'Extrême-Orient, l'Erythrée, l'Afghanistan, la Namibie et, très récemment, les Malouines.

Chaque fois qu'un tel conflit surgit, on en parle comme avec étonnement, comme s'il ne nous concernait pas directement, alors que l'équilibre mondial, lorsqu'on y regarde de près, dépend très largement de ces conflits localisés. C'est dans le tiers monde qu'aujourd'hui se joue la guerre ou la paix de demain.

Je ne nie pas pour autant l'importance de l'équilibre des forces, mais le problème de cet équilibre ne se pose plus en 1981 comme en 1950 ou en 1960. Il est en cause, bien entendu, dans les négociations entre les grands, mais aussi sur le terrain, dans les Etats qui, de par leur constitution, de par leurs difficultés économiques et sociales, de par leur fragilité, offrent à telle ou telle grande puissance des opportunités d'intervention. Nous en avons des exemples dans de nombreuses régions : l'Angola, le Salvador, l'Afghanistan.

Il est tout à l'honneur du Président de la République française, François Mitterrand, de vouloir systématiquement remettre à l'ordre du jour de chaque débat international le problème capital des relations Nord-Sud, alors que tant et tant d'Etats considèrent cet élément comme secondaire, comme superficiel, et ne s'attachent qu'aux relations entre pays développés.

Oublier que, fondamentalement, il n'y a pas de paix sans justice — je sais bien que le thème est banal, mais on l'omet bien trop souvent — aboutirait à ce que j'appellerai, pour employer une formule, « un Munich du sous-développement », c'est-à-dire à se cacher la face devant les réalités les plus graves de notre époque.

J'ai bien entendu M. Couve de Murville rappeler que le tiers monde a toujours été le souci permanent de la France. Son discours a d'ailleurs été plus nuancé que celui de certains de ses collègues, notamment que celui de M. François d'Aubert. Or l'analyse des dix dernières années prouve que ce souci s'est beaucoup plus exprimé par cette larme très tendre, très chaleureuse, très émouvante que l'on verse à la veillée au coin du feu mais dont les résultats n'apparaissent pas très positifs si l'on en juge par l'attitude qu'a prise la France sous le septennat précédent dans les grandes conférences internationales au sujet du nouvel ordre économique international.

J'ai entendu aussi M. François d'Aubert. Son discours est beaucoup moins nuancé mais très cohérent et très simple : il y a l'Alliance atlantique, et nous en faisons partie. Je rappelle au passage que personne n'a jamais demandé à en sortir. Au contraire, nous pensons qu'elle constitue un élément essentiel de la paix pour la France. En face, il y a l'Union soviétique ; partout où il y a l'Union soviétique, c'est mauvais ! N'y allons surtout pas, cela sera mieux pour le développement de la paix et du désarmement. Moyennant quoi, toute prise de position positive française au Nicaragua, en faveur des résistants au Salvador ou des résistants en Namibie, irait dans le sens de l'union soviétique.

Logique imperturbable mais regrettable pour plusieurs raisons.

En premier lieu, elle est parfaitement incohérente avec l'attitude qu'ont adoptée les gouvernements précédents, que soutenait M. François d'Aubert, et notamment avec celle de M. Valéry Giscard d'Estaing allant à Varsovie au moment même où les troupes soviétiques pénétraient à Kaboul.

M. Guy Vadepeid et M. André Delehedde. Très juste !

M. André Bellon. De ce point de vue, je crois que l'attitude du Gouvernement actuel recevant à Maignon les dirigeants de la résistance afghane est tout de même plus positive. Il importe de le rappeler à ceux qui, apparemment, ne lisent pas souvent la presse. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

La logique de l'intervention de M. François d'Aubert est en second lieu regrettable car elle est en contradiction avec le discours tenu par l'actuelle opposition.

Par exemple, M. Couve de Murville nous rappelait et après-midi que la France ne pouvait pas être la seule à ne pas dialoguer avec l'Union soviétique. Dialogue ou pas dialogue ? Il importerait de le savoir ! On ne peut pas à la fois prétendre que nous ne dialoguons pas assez et que nous pratiquons une trop large ouverture uniquement avec les pays du tiers monde qui sont en relation avec l'Union soviétique. Il est pour le moins regrettable d'introduire une telle discrimination, qui ne fait que renforcer les inégalités, voire les injustices.

Un tel discours ne tient en outre absolument pas compte des réalités. Pourquoi l'Union soviétique a-t-elle pu s'implanter dans telle ou telle région du monde ? Quelles opportunités lui ont facilité cette pénétration ? Pourquoi s'est-elle trouvée en Angola au moment précis de la libération de ce pays, alors que les forces angolaises hésitaient, lançaient des appels, alors que l'Europe n'a pas eu la capacité, la volonté de prendre en compte l'espoir du peuple angolais ? Je crois que nous n'avons pas su analyser les raisons de la pénétration soviétique. Pourtant, il importait de procéder à cette analyse et je crois que nous commençons à le faire.

M. Manuel Escutia vient de rappeler toute l'importance qui s'attache à la présence de la France dans l'Alliance atlantique, mais il en a souligné aussi les contradictions, qui sont essentielles. Le système complexe et multipolaire dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui ne permet pas une analyse linéaire et une vision sans faille. Au demeurant, l'appartenance à l'Alliance atlantique ne signifie pas alignement sur les positions américaines face aux problèmes qui se posent dans le monde.

Les Américains eux-mêmes n'échappent pas aux contradictions. C'est ainsi que, parmi les alliés des Etats-Unis, s'est produite récemment une guerre, à la fois conflit archaïque et conflit Nord-Sud, qui a opposé l'Argentine et la Grande-Bretagne à propos des îles Malouines. C'est ainsi que les Etats-Unis ont une attitude hésitante à l'égard du tiers monde : leur retrait de l'A.I.D. et leur comportement vis-à-vis de la Banque mondiale en témoignent.

C'est par rapport à tous ces éléments que nous devons nous situer et que devra aussi se définir l'Alliance atlantique.

Mais, au-delà de toutes ces questions, notre Gouvernement sera fidèle à sa vocation, lui qui se veut à l'écoute des peuples, s'il est capable de poser le problème de la paix en termes de justice, car il n'y a pas de véritable pacifisme dans un contexte mondial d'injustice. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le président de la commission des affaires étrangères, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt vos propos, qui reflétaient votre franchise, votre bon sens et, avec plusieurs députés de l'opposition, je vous ai applaudis.

Pour être crédible, écouté, respecté, il faut être fort, avoir une économie saine — M. Couve de Murville l'a rappelé — et animée par des citoyens fiers d'être français, fiers de leurs résultats, fiers d'appartenir à un pays où l'initiative est payante, où la réussite est citée en exemple, où règne l'ordre, où chacun est conscient d'être bien dans sa peau.

Je ne reviens pas sur tous les chambardements qui ont eu lieu : nationalisations, décentralisation, dévaluations du franc, déficit budgétaire, déficits de la sécurité sociale et de l'U.N.E.D.I.C., et j'en passe. Vous êtes tous au courant et tous inquiets comme moi.

Au cours de ma campagne électorale, avant d'être élu pour la deuxième fois, j'avais annoncé que je voterai celles des propositions socialistes qui répondraient à l'intérêt du pays.

J'ai effectivement voté le budget de la défense, et je crois que c'est à peu près tout. (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Il y a eu du chambardement partout, monsieur le ministre, et sur le plan de la défense et des affaires étrangères, rien n'est facile. Mais je crois que vous avez gardé la même ligne. Affaires étrangères et défense sont inséparables : c'est pour cela que j'ai été heureux de voir M. Henu à vos côtés tout à l'heure.

Pour la défense, rien n'est changé, tout est maintenu. Il n'y a pas de chasse aux sorcières. L'esprit est le même mais je souris doucement quand j'entends la nouvelle majorité affirmer sans cesse : grâce à notre défense nationale, à notre force nucléaire, nous sommes indépendants. Il faut tout de même être honnête. L'année dernière, j'ai voté le budget de la défense mais l'ancienne opposition, pendant vingt-cinq ans, ne l'a jamais voté et a critiqué ce qu'elle appelait la « bombinette » du général de Gaulle. Je l'ai rappelé à M. Mauroy lorsqu'il a effectué une plongée en sous-marin. Il était tout heureux de se détendre pendant 48 heures. Il est vrai que c'est sympa en sous-marin ; l'équipage est gentil. Mais, enfin, un peu de pudeur !

Monsieur le ministre, rien n'est facile, qu'on soit de l'opposition ou de la majorité. Ce n'était pas facile avant, ce n'est pas facile pour vous. Qu'elle est petite la France avec ses 52 millions d'habitants face aux 260 millions de Soviétiques, aux 240 millions d'Américains, au milliard de Chinois, aux 640 millions d'Indiens ! L'autre jour, je voulais vous poser une question au sujet de la colossale force soviétique, mais vous n'étiez pas là. Je voulais vous rappeler la mise en garde du général polonais qui a quitté son pays : « Attention, dit-il aux Européens, ce sera bientôt votre tour. » C'est vrai, c'est un peu le déclin historique de l'Europe ; elle baisse les bras alors que l'hégémonie soviétique s'étend et effectue une poussée dans le Sud-Est asiatique. Nous savions après Dien Bien Phu que les Soviétiques prendraient le Tonkin, le Cambodge, le Laos et demain pourquoi ne s'attaqueraient-ils pas à la Birmanie et à la Malaisie ? Voyez le nombre de leurs bateaux dans l'Océan Indien ; voyez leur poussée en Afrique noire — 40 000 Cubains et 12 000 conseillers soviétiques — en Angola, en Tanzanie, au Mozambique, au Yémen du Sud, et je dois en oublier. Ils se poussent partout, tout doucement, et, au Moyen-Orient, ils sont les arbitres. Il faut le savoir, et vous le savez monsieur le ministre.

Dans ce contexte, j'approuve votre position de fermeté vis-à-vis de cette hégémonie soviétique mais il y a quand même quelque chose qui m'inquiète. En effet, pourquoi soutenez-vous des mouvements révolutionnaires qui sont armés par la Russie ? Il y a là quelque chose qui m'échappe. Comment ne pas être inquiet aussi de la présence des ministres communistes ? Je n'ai rien contre eux et M. Vial-Massat sait bien que j'ai de très bons camarades au parti communiste, mais enfin ils sont sur une autre longueur d'ondes. Pour la Pologne, vous n'étiez pas sur la même longueur d'ondes qu'eux, pour l'Afghanistan non plus. Il y a bien des problèmes. C'est un mariage d'occasion ; vous êtes différents, même si je vous comprends les uns et les autres, et cette différence m'inquiète un peu.

Les relations Nord-Sud. On connaît vos idées généreuses en faveur du tiers monde. Qui ne les partagerait pas ? Mais il ne faut pas rêver. La France est ce qu'elle est. Elle n'est pas le nombril du monde et je sais que vous avez compris qu'il fallait d'abord aider nos véritables amis. A cet égard, je dis bravo au voyage du Président de la République en Afrique noire. Certains de vos jeunes avaient fait l'erreur de soutenir Goukouni mais ce n'était pas le bon pion. D'ailleurs, il ne faut pas trop se mêler des affaires des Africains. Il faut voir cela d'assez loin. J'ai sept ans d'Afrique noire, je suis resté vingt-deux ans hors de France et j'ai vécu avec tous ces gens-là. Je les connais bien, croyez-moi, et il faut faire très attention.

On n'est pas le nombril du monde — je viens de le dire — et c'est vrai aussi en matière nucléaire. Personnellement, je ne crois pas à une guerre nucléaire, c'est ma vérité et je vous la livre spontanément. Je ne fais pas une carrière politique et je suis là par accident. (*Sourires.*)

M. Pierre Guidoni. C'est un accident qui dure.

M. Marcel Bigeard. Mais j'ai vécu et ce qui compte, pour moi, c'est la patrie.

La force nucléaire stratégique de l'U. R. S. S. est sans commune mesure avec la nôtre, et pourtant, depuis Hiroshima, il n'y a pas eu de guerre nucléaire. Pour les forces conventionnelles, les proportions sont aussi impressionnantes : pour les chars de 2 à 100, pour les avions de 5 à 100 et pour les bâtiments de la marine de 7 à 100. L'Union soviétique aligne 4 à 5 millions

d'hommes qui font deux à trois ans de service militaire, qui jurent de mourir pour leur patrie. Nous, on a une armée de terre de 350 000 hommes, ce qui fait 169 000 combattants. Ce n'est pas mal. Il y a un servant pour un qui se bat, alors qu'aux Etats-Unis il y a cinq servants pour un combattant. Mais nos 170 000 combattants sont-ils tous prêts à mourir pour la patrie ? En ont-ils fait le serment ? Je vous pose la question.

Le Moyen-Orient est une véritable poudrière. La critique est facile. On peut tout dire. On peut tous avoir des idées sur le Liban, mais que peut-on face aux Américains ? Eux seuls comptent. Vous faites des propositions correctes, mais Reagan s'en moque un peu ! Le sommet de Versailles et ses feux d'artifice ne lui ont pas fait changer sa politique d'un iota.

La critique est facile mais l'action délicate. En fait, c'est une rivalité d'intérêts entre les deux blocs. Notre petite France, elle, fait ce qu'elle peut mais est-elle écoutée ? Je vous l'ai dit : pour être écouté, il faut être fort.

Pourtant l'Europe, avec ses 350 millions d'habitants, sa matière grise, son potentiel, devrait faire un bloc qui, entre les deux super-puissances, serait un facteur d'équilibre imposant au monde son expérience, son bon sens, son désir de paix.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Ayez pitié d'un vieux soldat, c'est la première fois que je parle ! (*Sourires.*)

Hélas, que voyons-nous et que pouvons-nous ? Après Prague, Varsovie, l'Afghanistan, quoi ? Des discours, des défilés, un show à la télévision américaine ! C'est tout ! On ne peut pas faire autre chose, il faut le savoir.

L'ours soviétique sourit doucement et pousse inlassablement ses pions à travers le monde. Les Européens seront bientôt « polonisés ». Les dissidents soviétiques le président et Yves Montand, qui a été membre du parti communiste, le craint. En commission de la défense, j'ai demandé à des camarades communistes : « Que feriez-vous si les Popov arrivaient ? » Ils m'ont répondu : « On prendrait le maquis ! » Je souhaite qu'ils le fassent ! (*Rires.*)

Pour construire l'Europe, la France, hier comme aujourd'hui, pourrait être un moteur, sous réserve d'être admiré et respecté, saine et forte.

Pour la défense et les affaires étrangères, l'héritage n'était pas si mauvais. Mais pour le reste, je le répète, je suis très inquiet. Je le dis sans faire de politique : je me sens mal dans ma peau, dans ma patrie, et Dieu sait que la patrie, ce fut ma raison d'être. J'ai parlé de l'Afrique. Je suis retourné il y a fort peu de temps, avec certains camarades, en Contrace : des milliers d'Africains barraient la route de notre voiture en disant : « Bigeard ne pars pas, reviens ! » Ce fut pareil à Dakar et ailleurs. Il est vrai qu'on y a donné son cœur parce qu'on croyait à ces gens-là. La politique en Afrique est une question de contacts d'homme à homme. Vous faisiez fausse route. Votre président l'a compris et, en faisant son tour en Afrique francophone, il a corrigé les erreurs.

Voilà ce que j'avais à dire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Vadepied.

M. Guy Vadepied. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au cours d'un débat de politique étrangère comme celui-ci, il ne me paraît pas inutile de s'interroger sur les dépenses considérables engagées pour l'armement, et plus particulièrement dans le tiers monde.

Dans ces pays, ces dépenses dépassent actuellement 16 p. 100 — contre 6 p. 100 en 1965 — des dépenses militaires mondiales, lesquelles ont atteint 650 milliards de dollars en 1981. Au cours de la période allant de 1971 à 1981, 62 p. 100 du marché mondial des armes ont eu pour destination le tiers monde, dont le sous-développement s'aggrave.

Le lien entre désarmement et développement devrait être évident. Mais la réalité qu'il recouvre est plus complexe. Paix, désarmement, développement, ces notions liées ont-ils aujourd'hui encore un sens ? On peut s'interroger sur leur signification concrète en ce début tragique de l'été. On a rappelé tous les conflits actuels : Liban, Afghanistan, Salvador, Namibie, Tchad, Angola, Mozambique et autres pays d'Afrique australe. Un constat s'impose : la guerre touche d'abord et surtout les pays du tiers monde.

Permettez-moi, monsieur le ministre des relations extérieures, de faire référence à votre intervention devant l'Assemblée générale de l'O.N.U. au cours de sa seconde session extraordinaire. Vous déclariez : « Le bilan négatif du désarmement doit donc commencer par le constat pessimiste du non-respect des règles de conduite internationales. » « J'ajouterai à cela, disiez-vous, les règles de conduite politique, sociale et économique, et ceux qui s'étonnent vertueusement doivent admettre que l'aggravation des inégalités économiques et des injustices sociales est un facteur essentiel d'insécurité et de tension. »

Inégalités, injustices sociales, non-respect des règles de conduites, conséquences d'un modèle de croissance, d'un système économique qui surconsomme des produits du sous-sol rares ou non renouvelables, qui ne sont pas situés dans la zone géographique d'utilisation, voilà ce qui entraîne également des risques d'usage de la force pour la production de ces produits ou la protection des voies de circulation.

A ces motifs s'ajoutent les inéfaits du partage du monde ; la présence des blocs trouble et compromet la sécurité des pays les plus démunis. Par exemple, les diverses influences qui pèsent sur les jeunes Etats d'Afrique australe les contraignent parfois à une logique de répression interne et de défense contre les agressions externes.

Trop nombreux sont ces pays qui pour assurer leur sécurité doivent puiser dans leur minimum vital, alors que les puissances occidentales n'ont souvent qu'à tirer de leur « mieux être » les moyens de leur surarmement. Un de ces pays d'Afrique australe que la commission des affaires étrangères a visité récemment, le Zimbabwe, après avoir lutté les armes à la main pendant sept ans pour assurer son indépendance, consacre encore le quart de son budget aux dépenses de sécurité.

En vérité, la sécurité au plan régional dans le tiers monde constitue un impératif du développement et les difficultés de développement du tiers monde sont liées le plus souvent aux phénomènes d'insécurité interne ou externe très vivement ressentis dans les pays pauvres d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient.

Nous pouvons affirmer que l'inégalité devant la sécurité est une des plus choquantes de celles auxquelles le désordre international condamne le tiers monde. Le Président de la République l'a rappelé dans son discours de Niamey : « Notre solidarité avec l'Afrique suppose un effort commun en matière de sécurité ». Mais la sécurité passe par les moyens de défense et, trêve de trop de réserve, nous savons bien que les exportations d'armes ne se limitent pas à leur seul aspect commercial. Elles relèvent d'une stratégie d'ensemble. Armer tel ou tel pays serait alors déjà œuvrer pour lui permettre d'affirmer son indépendance ou sa dépendance vis-à-vis de telle ou telle puissance. Armer tel ou tel pays serait prévenir des menaces d'action indirecte, donner la possibilité de se soustraire à la mainmise de deux grandes puissances ou au contraire s'en libérer.

La France assure désormais un contrôle politique étendu de ses ventes d'armes. C'est une chose essentielle. Est-ce à dire que cela justifie la place éminente de notre industrie d'armement ? Est-ce à dire que le programme de reconversion de cette industrie, qui emploie plus de 300 000 travailleurs, doit être remis en cause à moyen ou à long terme ? Je ne le crois ni ne le souhaite. Mais il me paraît aujourd'hui préférable que nos ventes d'armes s'effectuent vers des pays du tiers monde dont la sécurité et l'indépendance sont menacées plutôt que d'alimenter la répression dans les pays de l'apartheid ou les régimes fascistes.

L'insécurité, l'instabilité, le jeu de pompiers incendiaires des grandes puissances, sont en fait autorisés, conditionnés, par le sous-développement, source de toutes les tensions. Travailler au développement du tiers monde, c'est contribuer à réduire les tensions entre Etats et à faire avancer la paix.

En ce sens, il est possible d'affirmer que le développement est le préalable nécessaire à la diminution de l'effort effectué en matière d'armement.

D'où les objectifs qui doivent être, qui sont aujourd'hui ceux de la France :

Eviter toute ingérence ; favoriser le vérité. Le non-alignement ; lutter pour un nouvel ordre économique et politique plus équitable et plus stable, qui mette fin aux rapports de domination et d'exploitation ; augmenter l'aide multilatérale et bilatérale vers ces pays — et, sur ce point, il faut souligner l'effort de la nouvelle majorité qui a décidé de passer de 0,4 à 0,7 p. 100 du budget la part de l'aide au tiers monde et de mettre en œuvre une nouvelle politique concrétisée, en particulier, par de véritables accords de codéveloppement ; mais aussi lutter pour une nouvelle politique de croissance et de développement. C'est

d'abord, pour nous, modifier notre modèle de croissance, c'est donc réussir, en France, l'expérience de la majorité de gauche qui se poursuit depuis juin 1981 ;

Il faut, enfin, lutter contre la crise : ne nous trompons pas, l'aide au tiers monde contribue au maintien et à la relance de l'activité mondiale, à la sortie de la crise, un peu de la même manière qu'au début du siècle, l'élévation du niveau de vie a contribué à la croissance de l'ensemble des économies. Le développement des échanges mondiaux et des capacités productives du tiers monde est une nécessité pour tous. Si l'on veut trouver une issue favorable à la crise qui frappe durement le monde industrialisé et les pays moins avancés.

Dans une période marquée par le ralentissement de l'activité et des échanges économiques mondiaux « aider le tiers monde, c'est s'aider soi-même ». L'aide publique au développement est souvent présentée comme un impératif moral à l'égard des plus déshérités et la notion de solidarité est, il est vrai, une idée sous-jacente de la politique gouvernementale.

L'idée même de solidarité semblait singulièrement dénuée de sens si elle devait ignorer les 600 millions de mal-nourris et les 600 millions d'illettrés de la planète. Mais la politique d'aide au développement ne doit pas seulement être renforcée pour des motifs d'ordre moral.

Les relations économiques avec les pays en développement sont particulièrement vitales pour notre pays : la France n'est-elle pas l'un des premiers créanciers du tiers monde ? Le quart de son commerce extérieur lui est destiné et ces pays absorbent plus de 50 p. 100 de notre production de certains biens d'équipement. Particulièrement importante est la contribution à l'emploi et à l'équilibre de notre balance commerciale de ces relations économiques.

C'est pourquoi ces échanges doivent obéir à une stratégie à long terme sans laquelle il n'est pas de développement possible. Nous devons d'abord aider nos partenaires à élaborer de véritables plans de développement et de croissance et inscrire notre contribution dans le cadre d'une logique choisie par eux.

Il faut, par ailleurs, sur le plan international — à l'O.N.U. en particulier — établir des relations susceptibles d'interdire l'extension au Sud de la rivalité Est-Ouest et, pour cela, encourager et soutenir les efforts du Sud, pour abattre les tensions entre eux et organiser la sécurité collective dans un cadre régional. Il faut également — d'autres orateurs en ont parlé — promouvoir, conformément à l'article 52 de la charte des Nations Unies, des accords régionaux de sécurité contrôlés par les autorités locales.

Il faut enfin établir des zones dénucléarisées unanimement acceptées par les Etats.

Tels sont les quelques rappels que je souhaitais faire dans cette intervention et les objectifs auxquels il faut s'attacher sans faillir. Parler du tiers monde, de son indépendance, de sa sécurité, c'est parler du développement, et parler du développement c'est parler du désarmement, donc de la paix. Il faut écarter la menace et l'insécurité qui pèsent sur tous ces peuples et sur l'humanité entière. Il convient que les ressources humaines et financières soient affectées, non à la course aux armements mais au développement.

Le surarmement mondial constitue un facteur déstabilisateur et une menace potentielle pour tous. L'injustice dans le monde, les inégalités économiques, l'oppression des plus démunis par les plus favorisés, sont autant de facteurs déterminant d'insécurité, de tension et de guerre, on ne le répétera jamais assez.

Plus que jamais, la paix et le désarmement passent par un nouveau modèle de développement et par les conditions que je viens d'énoncer rapidement.

L'instauration de nouveaux rapports du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, vaste ambition qui, comme l'a rappelé le Président de la République à Niamey, ne trouvera pas son terme en une génération. « C'est parce que c'est long et difficile qu'il faut commencer maintenant. » (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Michel Beregovoy.

M. Michel Beregovoy. Monsieur le président, monsieur le ministre des relations extérieures, mes chers collègues, au cours de ce débat consacré aux problèmes du désarmement et de la paix, le groupe socialiste ne peut pas demeurer silencieux sur le drame que connaît le Liban, conséquence tragique de la tension qui règne depuis fort longtemps au Proche-Orient.

Le Liban est déchiré, partagé entre diverses forces armées mais garde l'espoir d'un retour à la paix, à la cohabitation pacifique entre ses diverses communautés ethniques.

Au fil des ans, trop de problèmes sont demeurés en suspens. Dans cette région du monde, berceau de notre civilisation et regroupant des peuples différents, opposés par l'histoire, les religions et les ambitions, les guerres se sont succédées, amenant leur habituel cortège de misères et de désolation, et chaque fois un peu plus meurtrières.

Après chacune d'entre elles, la politique des blocs reprenait ses droits, permettant l'accumulation des armements. Le recours au droit de veto au Conseil de sécurité des Nations Unies — ainsi le veto opposé récemment par les Etats-Unis d'Amérique contre un projet de résolution proposé par notre pays — et la volonté de ne pas respecter les résolutions votées par le Conseil ont trop souvent empêché de développer un processus de paix.

Certaines images que nous avons pu voir au cours de ces dernières semaines sont encore devant mes yeux : des enfants effrayés, une femme, son enfant dans les bras, fuyant les bombes et les obus, les morts, les blessés. La précarité de l'existence de ceux qui continuent de vivre et d'espérer dans les ruines nous rappellent l'horreur de la guerre et l'absolue nécessité du dialogue entre les hommes, dans le respect de leur dignité, de leurs différences et de leurs légitimes aspirations.

Etait-il possible d'éviter au Liban cette nouvelle épreuve ?

Avant d'évoquer les principes que notre Gouvernement défend, afin de trouver les moyens permettant un règlement global des problèmes qui se posent dans cette région, je veux insister sur l'explication de vote prononcée par notre représentant aux Nations unies au cours du débat sur la résolution 501, adoptée par le Conseil de sécurité, qui prévoyait l'accroissement et le redéploiement de la F.I.N.U.L.

« Face à cette situation », disait-il, « il appartient au Conseil de sécurité de tout mettre en œuvre pour maintenir le cessez-le-feu et permettre à la force d'appliquer intégralement son mandat, tel qu'il résulte des résolutions 425 et 426. »

Il ajoutait : « Le Gouvernement français estime que l'utilisation de la F.I.N.U.L., ainsi renforcée, devra se faire dans le cadre d'un redéploiement qui est à étudier par le secrétaire général, le commandant de la force et les Etats contributeurs, compte tenu de la nécessité de pallier une défaillance notable du dispositif et de faire en sorte que la F.I.N.U.L. puisse joindre sur le terrain de façon continue ses deux implantations actuelles. »

Ainsi, dès le mois de février, devant la menace d'une agression israélienne au Liban, nous dénoncions le danger que représentait cette trouée par laquelle l'armée israélienne s'est engouffrée.

Nous réclamions aussi l'octroi à la F.I.N.U.L. d'un droit de défense et de riposte à l'égard de toute tentative pour l'empêcher d'accomplir sa mission.

Ce rappel démontre la rigueur des analyses et la clairvoyance des dispositions défendues par notre diplomatie. La politique définie par le Président de la République et que vous animez avec habileté et pugnacité, monsieur le ministre, ne repose pas sur un soutien inconditionnel à l'une ou à l'autre des forces en présence. Elle ne comporte aucune aversion pour les uns et les autres ; elle n'hésite pas à affronter des hostilités qui, d'ailleurs, se découragent vite ; elle met en avant quelques principes et elle a l'immense mérite de s'y tenir et de vouloir les concrétiser.

Le 20 octobre, le Président Mitterrand, déclarait à Mexico : « Appliquons à tous la même règle, le même droit : non-ingérence, libre détermination des peuples, solution pacifique des conflits, nouvel ordre international. »

Ces mots s'appliquaient, bien sûr, à l'Amérique latine, mais, au-delà de ce continent, ils furent compris comme étant valables pour tous les peuples du monde.

Vous défendez, et vous avez raison, les principes suivants :

Tous les Etats de la région, qu'il s'agisse d'Israël, des Etats arabes voisins, de l'Etat palestinien, dont il faudra définir l'emplacement et les limites par la négociation, doivent pouvoir vivre en paix et en toute sécurité à l'intérieur de frontières reconnues par tous.

Tous les peuples, y compris celui de la Palestine, doivent pouvoir bâtir leur patrie, mettre en place les structures de leur choix et déterminer la nature de leur Etat.

Toute action ou mesure unilatérale contraire aux règles du droit international, notamment aux décisions du Conseil de sécurité, est inacceptable.

Seul le recours à la négociation entre toutes les parties concernées de la région, c'est-à-dire Israéliens, pays arabes et Palestiniens, peut dégager une solution équitable et durable, les pays extérieurs à cette région devant faciliter la recherche de la paix et en garantir ultérieurement le maintien.

Le Président de la République et le Gouvernement ont œuvré sans relâche pour trouver une solution à partir de ces principes.

Le discours courageux prononcé par François Mitterrand devant le Parlement israélien permet aujourd'hui à notre pays de faire entendre la voix de la raison et d'être écouté.

La déclaration qui faisait suite aux entretiens franco-autrichiens sur le Liban réclamait la souveraineté, l'intégrité et l'unité du Liban, le respect des résolutions 508 et 509 du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu et le retrait des forces israéliennes, de même que le départ de toutes les armées étrangères, sauf décision contraire de la communauté internationale ayant l'agrément du gouvernement légitime du Liban.

Le rappel des droits légitimes des Palestiniens, de la nécessaire sauvegarde des populations, de l'indispensable respect des frontières reconnues et garanties complétait cette déclaration.

Toutes les déclarations, tous les communiqués, ceux qui émanent de la présidence de la République comme les vôtres, monsieur le ministre, insistent sur ces principes par lesquels passent tout progrès, toute solution à ce conflit.

La résolution adoptée à Bruxelles par les dix pays de la Communauté européenne va dans le même sens et est une décision positive à mettre à l'actif de notre diplomatie.

Auparavant, le voyage à Beyrouth du Premier ministre, après l'ignoble attentat contre notre ambassade, avait mis l'accent sur l'intérêt que nous portons à une solution négociée au Liban.

Malgré les attentats et l'assassinat de notre ambassadeur, M. Louis Delamare, nous avons voulu maintenir notre présence au Liban, sachant qu'elle était utile et qu'elle le deviendrait encore plus quand le drame que nous connaissons aujourd'hui écarterait.

Actuellement, la priorité est d'éviter que l'horreur de cette guerre ne soit encore plus grande.

Beyrouth encerclé, bombardé, menacé d'anéantissement, doit être sauvé. Ses habitants, qu'ils soient Libanais ou Palestiniens, maintenant sans eau, sans électricité, sans ravitaillement, doivent être sauvés.

Il faut que soit créée, dans les prochains jours, une zone neutre dans laquelle la souveraineté libanaise reprendra ses droits, aidée, s'il le faut, par une force internationale. Il faut que le cessez-le-feu soit respecté.

Il est nécessaire que le gouvernement israélien comprenne qu'une humiliation des Palestiniens ne servirait pas les intérêts de son peuple et qu'elle engendrerait au contraire le désir de revanche.

Le gouvernement israélien doit comprendre que tous les peuples aspirent à une patrie ; que ceux qui ont lutté, souvent par des moyens que nous condamnons, ou qui ont souffert de l'exil, ne s'inclineront pas sur une défaite si l'on ne prend pas en compte leurs revendications.

Il est dangereux d'humilier un peuple. C'est une règle fondamentale que M. Begin devrait méditer.

Heureusement, des voix s'élèvent en Israël ; la manifestation pacifique de ces derniers jours a regroupé cent mille personnes. C'est un fait important qui démontre la volonté de paix du peuple israélien. Lui qui a tant lutté pour avoir une patrie, qui a tant besoin que son territoire soit reconnu par tous, ne doit pas avoir de rêves expansionnistes mais comprendre les besoins des autres peuples.

Ce peuple qui a tant souffert au cours des siècles, qui fut victime de tant de pogroms, et plus récemment de l'horreur des camps nazis, doit s'opposer à la destruction de Beyrouth.

Les Palestiniens, chassés de Jordanie en 1970, installés au Liban en très grand nombre, sont représentés par l'O.L.P. Celle-ci est admise au Liban par les accords de 1969, signés par le général Boustani, commandant en chef de l'armée libanaise de l'époque, et Yasser Arafat. Elle est, à nos yeux, l'interlocuteur qui doit participer à la négociation.

Mais les Palestiniens doivent comprendre que les Libanais, eux aussi, souhaitent retrouver une patrie, que la remise en cause de l'Etat d'Israël ne peut pas être admise et que la solution de leurs problèmes est politique.

Les initiatives de la diplomatie française sont nombreuses. Vous poursuivez, au nom de la France, votre mission de bons offices. Vos émissaires répètent à leurs interlocuteurs la position de notre pays, qui vise à jeter les bases d'un règlement d'ensemble du problème.

Vous proposez d'abord le désengagement des forces palestiniennes et israéliennes à Beyrouth-Ouest, mais aussi la reconnaissance réciproque des parties en présence. Le Gouvernement égyptien s'est associé à vos efforts.

Ces initiatives diplomatiques sont accompagnées d'un effort particulièrement important de la France au niveau de l'aide humanitaire: l'aide publique et l'aide privée permettent au Liban de panser quelques-unes de ses plaies. Secours en matériel, tentes, couvertures, missions médicales, aide alimentaire, dons et participations financières ou aides internationales démontrent la volonté du Gouvernement d'agir avec vigueur dans ce domaine.

Nous soutenons son action et nous souhaitons que ces efforts aboutissent à un règlement négocié.

Chaque fois qu'il est possible d'œuvrer pour la paix, la France est présente. Plus que jamais, notre position est appréciée dans le monde, notamment par les pays non alignés, du fait que nous savons conjuguer le respect des principes et l'efficacité et que nous parlons à tous le même langage.

Pour de nombreux pays, nous représentons l'espoir d'un ordre international nouveau, fondé sur le droit des peuples à vivre libres, à vivre en paix, à vivre autrement que dans la servitude et dans la misère.

La France d'aujourd'hui a lancé ce message au monde.

Monsieur le ministre, nous en sommes fiers et nous souhaitons la réussite de votre politique. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le court laps de temps qui m'est imparti, je voudrais évoquer trois questions qui me tiennent à cœur et qui me paraissent essentielles pour notre pays. Elles concernent l'Amérique latine, le Proche-Orient et l'Europe.

L'Amérique latine d'abord. Comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises à cette tribune, en 1980 et 1981, je voudrais insister sur l'importance du développement de nos relations politiques et économiques avec l'Amérique latine.

Ce développement est d'autant plus important, cette année, que les relations entre l'Europe et l'Amérique latine viennent d'être gravement affectées par la guerre des Malouines et que, vous le rappelez souvent, le dialogue Nord-Sud est l'un des objectifs essentiels de votre politique.

Les liens qui unissent les élites d'Amérique latine à la France sont traditionnels. Les deux plus importantes Alliances françaises du monde sont celles du Mexique et de l'Argentine. Dans tous les autres pays de la région, l'attachement à notre langue, à notre culture et à nos institutions demeure très vivace.

La croissance économique — 6 p. 100 par an — et démographique — 2 p. 100 par an — de l'Amérique latine en fait l'une des régions dont le poids dans le monde ne peut que se développer. Or notre présence économique demeure trop faible: nos exportations vers ce continent représentent moins de 3 p. 100 de nos exportations et nous sommes dépassés pour les investissements par presque tous nos concurrents.

Cette situation inacceptable ne peut être que rendue plus difficile par la politique conduite par le Gouvernement dans cette région. Après avoir, en Amérique centrale, pris des positions idéologiques contestables, tant au Salvador qu'au Nicaragua, et s'être aliéné, en prenant fait et cause pour la rébellion salvadorienne, les régimes les plus modérés d'Amérique latine, la Colombie et le Venezuela, la solidarité européenne nous a conduits à nous aligner sur la Grande-Bretagne dans le conflit des Malouines, alors que notre position nous eût permis de tenter là une médiation qui eût pu être utile en soi et nous aurait fait jouer aujourd'hui un rôle plus actif.

Il convient maintenant de rétablir des liens de confiance avec les gouvernements d'Amérique du Sud qui, dans leur totalité, n'ont pas compris l'alignement complet que nous avons pratiqué

dans cette affaire. Il convient d'aider à promouvoir, pour l'avenir des Malouines, une solution politique. Je ne saurais trop insister sur le rôle capital qui peut être celui de la France en Amérique du Sud, notamment pour accélérer le mouvement vers la démocratie, à condition toutefois que nous donnions à ce continent une priorité dans nos orientations et dans les moyens de notre politique, ce qui ne me paraît pas encore être le cas.

Sur le Proche-Orient, où je me suis rendu au début d'avril, je ne peux que répéter ce que j'ai dit dans cette enceinte, le 14 avril dernier, dans une question d'actualité à propos du Liban. Je vous demandais à quoi servait la F.F.N.U.L. On a vu qu'elle ne servait à rien. Et ce n'est pas en renforçant notre contingent dans la force des Nations unies que nous permettrons le retour, que nous souhaitons tous, à un Liban indépendant, souverain et uni.

Le retrait de toutes les forces militaires étrangères du Liban, syriennes et palestiniennes notamment, que seule pouvait rendre possible, hélas! l'intervention israélienne, est seul à même de permettre le retour à la paix dans ce pays si francophone et si francophile et de contribuer par là même à une paix globale au Proche-Orient. Vous avez tenté une médiation qui a paru inacceptable à l'une des parties en cause et qui n'a donc pas réussi. Vous devez poursuivre vos efforts car un préalable a été levé, ce qui permet de penser qu'on est peut-être plus près de la paix au Liban qu'on ne l'a jamais été.

J'en viens enfin à l'Europe. Sa construction doit demeurer la grande ambition de la France.

Sur le plan économique, il s'agit de défendre les acquis de la politique agricole commune. Mais il faut dépasser ce stade car, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Maurice Faure avec tout le talent qu'on lui connaît, l'Europe se fera par la construction politique, l'économie ayant le plus souvent tendance à diviser les Etats.

Le mémorandum français de 1981 n'était que la compilation de propositions faites çà et là et enterrées pour la plupart. Il faut donc prendre de nouvelles initiatives pour relancer la construction politique de l'Europe.

S'agissant de la défense, dont je me réjouis qu'elle ait été associée à ce débat, une conception européenne, évoquée tant par M. le ministre de la défense que par M. Jacques Chirac, doit conduire à la relance de l'idée d'une défense européenne associée aux Etats-Unis dans l'Alliance atlantique. De ce point de vue, le dialogue avec nos alliés britanniques et ouest-allemands doit être poursuivi et accentué.

M. Maurice Faure, rappelant à cette tribune le bilan exceptionnel qui a été celui du traité de Rome, a souligné que la construction de l'Europe demeurait l'œuvre la plus nécessaire, et je l'ai applaudi. C'est, en effet, une tâche exaltante dont nous ne devons jamais nous départir, même lorsque la solidarité européenne de nos partenaires nous paraît limitée. C'est une œuvre nécessaire tant pour la préservation de nos libertés que pour l'équilibre du monde.

Amérique latine, Proche-Orient, Europe, trois régions clés du globe, trois foyers d'effervescence et de confrontation, trois terrains d'action pour notre pays qui, pour des raisons historiques et culturelles, y jouit d'un grand renom et, si nous le voulons, peut y jouer un rôle moteur pour la paix et pour le bien-être de l'humanité. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Delehedde.

M. André Delehedde. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est bien évident que les événements internationaux, ou plus exactement leur évolution, conditionnent le débat d'aujourd'hui.

Ces événements méritent et même exigent réponse. Mais cette réponse n'a de valeur que par rapport à l'audience dont on dispose, et cette audience est fonction de divers facteurs.

Elle est d'abord fonction de l'histoire. Elle est fonction ensuite des besoins manifestés par les partenaires au niveau international. Mais ces besoins sont-ils toujours clairement analysés et identifiés? Elle est fonction enfin des moyens que l'on possède, ces moyens étant à la fois, dans la situation présente, ceux dont on a hérité et ceux dont on s'est doté.

A partir de ce schéma d'analyse, je voudrais aujourd'hui rapidement traiter d'un sujet qui concerne notamment les relations culturelles, scientifiques et techniques de notre pays, la francophonie.

La direction chargée de ces relations au sein du ministère des relations extérieures a subi ces dernières années maintes vicissitudes. Dispersée, sans moyens efficaces, elle a fait l'objet d'un rapport, le rapport Rigaud, dont les conclusions tendaient à rationaliser l'outil, mais qui aboutissait dans la pratique à un cloisonnement artificiel des activités. Aussi a-t-il fallu passer à une nouvelle réforme. C'est ainsi que, de réforme en réforme, on aboutit à un outil dont la performance n'est encore que virtuelle. Cet état de virtualité est renforcé par la faiblesse des moyens mis à la disposition de la direction.

Lors de la discussion du budget de 1982, j'ai insisté sur ces faiblesses. J'ai notamment souligné une progression des crédits inférieure, à celle du budget de l'Etat, les difficultés dues à l'appréciation du dollar, qui n'ont fait que s'amplifier depuis cette époque. Nous y reviendrons lors de la prochaine session budgétaire. Mais peut-être n'est-il pas inutile de rappeler dès maintenant que, pour 1982, les moyens accordés à la direction générale n'ont progressé que de 13,8 p. 100 et qu'il importe désormais de passer à une autre vitesse.

En ce qui concerne la francophonie, il est d'abord nécessaire de dépasser l'idée selon laquelle il y aurait à travers le monde un peu plus de 200 millions de francophones à qui il faudrait réserver un traitement identique.

En janvier dernier, le Président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf, déclarait : « La francophonie n'est pas une, elle est diverse et globale. Il ne faudrait pas que le français redeviennne pour les peuples d'Afrique la langue d'aliénation qu'elle a jadis été et qu'on puisse à nouveau lui faire les reproches que l'on adresse aujourd'hui à l'anglo-américain. »

De la même manière, il ne faudrait pas que le français reste pour certains peuples d'Amérique du Sud ce qu'il est devenu, c'est-à-dire le support de l'attitude distinguée d'une certaine classe sociale vieillissante et qui se raréfie au fil des ans.

Quant à la Colombie, monsieur Bouvard, je ne sache pas que, en raison de l'attitude qu'aurait eue la France dans d'autres secteurs ou du fait de l'élection d'un Président de la République plus réactionnaire que le précédent, les relations culturelles avec ce pays, et notamment la diffusion du français, devenu langue obligatoire depuis plusieurs années, aient été ralenties. L'analyse que vous avez faite de la situation de ce pays ne correspond pas du tout à la réalité.

La francophonie, ai-je dit, est diverse et globale. J'insisterai sur deux autres idées qui en découlent : la francophonie ne se conçoit pas sans la France ; elle n'est pas l'affaire de la France seule.

La francophonie est diverse. Dans notre pays, le français est langue unique. La situation des communautés francophones de taille significative dans un environnement immédiat considéré a priori comme hostile est différente. C'est le cas de la communauté francophone du Québec.

Dans cette situation de confrontation massive, la sensibilisation aux problèmes de la langue est plus forte sans doute que chez nous, et les sensibilités sont parfois exacerbées. Le problème qui se pose est celui du maintien et du développement du droit à l'usage du français dans la vie courante et dans la pratique administrative. Notre action doit à la fois tenir compte de ces besoins sans conduire pour autant à une ingérence dans la politique des Etats concernés.

C'est là un exercice délicat, dont la communauté francophone belge donne un autre exemple, malheureusement trop souvent méconnu. Originnaire d'une région proche de la frontière belge, « exilé » à une cinquantaine de kilomètres — pas plus, et pourtant, déjà —, je puis mesurer l'immense indifférence qui se manifeste, dès que l'on quitte la zone frontalière, à l'égard d'une communauté francophone pourtant si proche et qui s'interpénètre tant avec la nôtre.

Cette communauté est demanderesse à l'égard de la nôtre. Or je crains qu'elle ne rencontre aucune réponse dans notre population, nullement sensibilisée, avant même de parler, ce qui est urgent, de solidarité dans le respect du principe de non-ingérence.

En Afrique de l'Ouest, introduit par l'histoire, le français, à côté de dialectes et de langues locales, est devenu un moyen de compréhension et d'unification après avoir été un moyen de soumission, voire d'oppression.

Dans les pays arabes, le français peut redevenir moyen de communication. En ce sens, je tiens à dire mon parfait accord avec l'analyse de M. le ministre des relations extérieures. Il a parlé de l'Egypte qui retrouve, si je me rappelle bien son

expression, « sa silhouette et son autorité dans les pays arabes » et qui, de ce fait, doit devenir la tête de pont de la francophonie dans ce secteur du monde et, à ce titre, être considérée comme prioritaire, particulièrement pour la coopération en matière d'enseignement.

Ces formes diverses de la francophonie, dont la France est le support qui en assure la globalité, nécessitent de notre part des politiques diversifiées. Ces politiques doivent cependant avoir des aspects communs : elles doivent être globales et ne pas séparer artificiellement la culture, la technique, la coopération scientifique ; elles doivent viser à préserver l'identité des uns et des autres et donc reposer sur le respect mutuel ; elles doivent prendre en compte les progrès techniques qui constituent à la fois un risque et une promesse.

Mon propos serait-il totalement coupé de notre débat d'aujourd'hui ? Certainement pas ! Vnvez comment, contre vents et marées, au travers des événements cruels et grâce à l'interpénétration des cultures, le français et l'image de la France sont pérennes au Liban.

La francophonie est, bien évidemment, un moyen de dialogue, mais aussi un instrument de compréhension, de coopération et un support du développement dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Dans mon esprit, ce dialogue s'inscrit, c'est évident, dans le sens du propos du Président de la République à Cancun, c'est-à-dire dans le sens de la réduction des inégalités, qui guide l'action des socialistes dans tous les domaines.

Mais la mise en œuvre d'une telle politique suppose des instruments adaptés. Or le Président de la République a justement souligné, lors de sa dernière conférence de presse, l'indétermination entre les instruments et les objectifs.

Enfin, le développement de la francophonie doit se faire avec la France, mais il peut, et même il doit, être décentralisé. Si la France n'est pas là, elle est suspecte d'abandon. Si la France centralise tout, elle est suspecte d'impérialisme. Il en résulte que des actions doivent être mises en œuvre où la France est présente, mais ne doit pas tout faire.

Dresser une liste exhaustive de ces actions n'est pas tâche facile. On peut cependant tenter de la faire géographiquement, sous l'angle strict de la francophonie. Je citerai quelques exemples : maintenir l'acquis dans l'Afrique de l'Ouest — le voyage du Président de la République n'y a pas peu contribué — ; mettre fin au désengagement au Maghreb et, pour ce faire, poursuivre l'œuvre engagée par le voyage du Premier ministre en Tunisie ; maintenir les contacts avec le Maroc et les recréer avec l'Algérie — c'est, pour ce dernier pays, après le déplacement du Président de la République, chose possible — ; à partir de l'Egypte, développer l'axe Le Caire-Djibouti-Maurice ; faciliter les liens et la coopération entre les communautés francophones de l'Amérique du Nord et instituer des échanges avec elles ; maintenir le contact entre toutes les autres communautés francophones réparties à travers le monde.

Il ne peut être question de limiter l'action à une défense frileuse, recroquevillée, académique de la langue. J'ai dit tout à l'heure la nécessité de prendre en compte les progrès de la technique. Je pensais notamment aux moyens modernes de compilation, d'exploitation et de diffusion de l'information, aux moyens modernes de communication. Dans ce domaine, dans celui de l'informatique et de la télématique notamment, les francophones sont confrontés à un défi qui dépasse le cadre des Etats. L'enjeu culturel est essentiel. Celui qui élaborera et détiendra les banques de données sera assuré, tant que celles-ci seront valables, de la pérennité de sa langue. On ne peut, dans ce domaine, dissocier le triple enjeu politique, économique et culturel et il est nécessaire que cet enjeu soit clairement perçu afin que soient apportées des réponses adaptées.

Dans le domaine des communications, le Président de la République a clairement énoncé sa volonté de ne pas adopter l'attitude frileuse de certains de nos voisins. Il a choisi, comme le rappelait récemment le directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques, de s'engager dans la voie d'une politique audacieuse, utilisant le satellite pour renforcer notre télévision et la coopération en matière audiovisuelle, à condition qu'on lutte efficacement contre la pénétration, déjà très forte en ce domaine, de grandes puissances, en particulier des Etats-Unis.

Je partage cette idée de la nécessité dans ce secteur d'une coopération francophone très développée et de l'urgence d'une réflexion sur une programmation audiovisuelle francophone débouchant sur des actions concrètes.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, quels sont les faits et les possibilités qu'ils nous laissent. Selon l'expression de nos voisins britanniques, les faits sont plus têtus qu'un lord-naire. Tenons compte de la réalité pour fixer la dimension et les objectifs de notre action.

Ainsi, défendant le rayonnement de notre culture dans le dialogue avec celle des autres, nous n'aurons pas simplement défendu un code qui, sans contenu auquel s'appliquer, deviendrait vite une coquille vide, mais nous aurons véritablement consacré le rôle éminent de la France dans le rapprochement des peuples et dans leur meilleure compréhension. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. François d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. A ce stade de la discussion, bien des choses importantes ont été dites, notamment par vous-même, monsieur le ministre, et par M. le président de la commission des affaires étrangères, dans une remarquable intervention.

Mes propos s'appuieront sur les enseignements que j'ai tirés d'une mission d'information que j'ai effectuée cette année au Liban avec mon collègue M. Louis Odru, député de la majorité.

Depuis sept ans, le Liban vit une guerre aussi cruelle que longue, une épreuve pour ce pays déchiré, disloqué, concassé. Cent mille Libanais sont morts, victimes des bombardements et des mitraillages qui n'ont jamais cessé. Depuis sept ans, le peuple libanais a accepté de coexister avec la destruction et la mort ; mais il a su résister à tout abandon. Son courage, son énergie, sa capacité à surmonter les obstacles les plus sérieux, sa confiance dans l'avenir continuent à faire l'admiration du monde entier.

Mais quel pays accepterait d'être livré plus longtemps aux convoitises ? Quel pays, soucieux de son indépendance, peut accepter la présence sur son territoire de trois armées étrangères ? La solution attendue par les Libanais est une solution globale dont les premières phases s'esquissent déjà : c'est, après la destruction de l'infrastructure militaire palestinienne, le départ des troupes syriennes, le retrait de l'armée israélienne.

Mais les Libanais disent non, catégoriquement non, à tout nouveau partage de leur pays en une zone nord sous influence syrienne et soviétique et une zone sud sous influence israélienne et américaine. Le Liban n'a pas refusé, pendant sept ans, d'être dépeché pour être à nouveau victime d'un partage.

Certes, le sort des Palestiniens est loin d'être réglé. La patrie qu'ils attendent ne peut, en effet, être prise que sur le territoire d'une nation de cette région, et aucune d'entre elles n'est prête à se sacrifier à cette fin. Mais, pourtant, une solution juste et humaine devra être trouvée au problème palestinien.

Toutefois, aujourd'hui, il s'agit d'abord du Liban. Le vœu de l'immense majorité des Libanais peut se résumer en quatre points : la restauration d'un Etat libanais souverain, la possibilité de procéder librement à la mise en place d'un gouvernement d'union nationale, la démilitarisation de Beyrouth, de son agglomération et de la « montagne » avoisinante et la transformation de l'ensemble de ce secteur en une zone de paix, enfin, l'octroi d'un statut de neutralité permanente internationalement reconnu et garanti.

Si nous œuvrons à la réalisation de ces aspirations, nous aurons contribué à rendre le Liban aux Libanais et la paix au Moyen-Orient sera renforcée. C'est le devoir de la France et de la communauté internationale d'y contribuer de toutes leurs forces. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Maurice Faure, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, plusieurs lustres ont passé, trente-sept ans se sont écoulés depuis la signature de l'armistice qui a mis fin à la guerre la plus meurtrière que le monde ait connue.

Et pourtant, il existe toujours un contentieux entre la France et la République fédérale d'Allemagne. Le différend qui les oppose est de deux ordres.

Il tient d'abord à la non-ratification par la République fédérale d'Allemagne de la convention franco-allemande signée le 31 juillet 1962, voici donc vingt ans, par le général De Gaulle et le chancelier Adenauer, à une époque où, certes, il faut le souligner, les relations entre les deux pays étaient particulièrement cordiales. Ce document prévoit :

Premièrement, la reconnaissance, à titre définitif, comme frontière, des limites de la forêt de Mundat, rattachée au territoire français, le 22 mars 1949, par le comité siégeant à Londres. Il s'agit de 688 hectares de forêt où prennent naissance les sources alimentant en eau potable la ville de Wissembourg ;

Deuxièmement, la restitution, à 748 propriétaires allemands, de 597 hectares — ce sont les chiffres du 2 septembre 1939 — de terrains agricoles, viticoles ou forestiers situés en France entre Wissembourg et Lauterbourg et placés sous séquestre depuis 1945 ;

Enfin, la restitution d'une église située rue Blanche à Paris.

Cet accord a été ratifié par le Parlement français le 6 août 1963, mais nous attendons toujours son acceptation par le Bundestag, qui semble ne pas vouloir, ou ne pas pouvoir, autoriser une modification de la frontière, compte tenu des stipulations de la Constitution de la République fédérale d'Allemagne.

Autre affaire, non moins importante et épineuse restant en suspens : l'indemnisation des victimes du nazisme et plus spécialement des incorporés de force.

Depuis des années, les parlementaires d'Alsace et de Moselle interviennent sans relâche sur ce point. Je sais que de nombreuses démarches ont été entreprises tant par le Gouvernement actuel que par les gouvernements précédents. Une association de droit local, appelée Fondation d'entente franco-allemande, a été constituée et chargée de la répartition de l'indemnité promise par la République fédérale d'Allemagne. Mais, pour le moment, il n'y a rien à distribuer puisque, à ce jour, aucun versement n'est intervenu, et ce pour la simple raison que le Bundestag n'a pas voté les crédits nécessaires.

Il semblerait que certains députés allemands subordonneraient l'octroi des crédits, qui seraient de l'ordre de 250 millions de deutschemarks, soit environ 700 millions de francs français, à l'abandon par notre pays de la forêt du Mundat.

Quoi qu'il en soit, cette situation ne saurait durer. Pour sortir de cet imbroglio, le Gouvernement pourrait examiner la possibilité de lever le séquestre sur les biens allemands situés en France, d'autant plus qu'une grande partie de ces terrains a fait l'objet d'expropriations au bénéfice de réalisations d'opérations d'intérêt général, comme des lotissements ou l'implantation d'un hôpital, et ne pourront donc plus être rétrocédés à leurs véritables propriétaires. Les fonds résultant de l'expropriation sont gelés à la Caisse des dépôts et consignations.

En compensation, la République fédérale d'Allemagne devrait verser sans tarder l'indemnité due aux incorporés de force. Quant à la forêt du Mundat, la ville de Wissembourg en est actuellement usufruitière et son exploitation s'effectue sous le contrôle de l'Office national des forêts.

Croyez, monsieur le ministre, que la solution des problèmes que je viens d'évoquer revêt autant d'importance, et peut-être plus, que certains débats écolotériques ou certains discours lyriques sur l'Europe, si l'on veut que le chemin difficile qui conduit à la véritable confédération européenne que voulaient le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, et que nous sommes nombreux ici à souhaiter, soit enfin débarrassé des séqueles du dernier conflit qui entravent l'amitié franco-allemande, pierre angulaire de l'édifice européen, indispensable pour le maintien de la paix et de la sécurité dont on a si souvent parlé cet après-midi. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, mesdames, messieurs, bien des questions ont été posées au cours de ce débat. J'aimerais pouvoir répondre à toutes, mais vous comprendrez qu'à cette heure tardive, je me limite à quelques grands sujets.

Plusieurs questions ont porté sur des domaines administratifs.

Monsieur Couve de Murville, les rapports entre le ministère des relations extérieures et celui de la coopération sont très simples. Etant donné qu'il n'y a pas de ministère de la coopération distinct, ce dernier constitue un élément du ministère des relations extérieures.

Monsieur Delehedde, nous souhaitons vivement regrouper et renforcer les moyens consacrés au développement de la francophonie. Dans la réorganisation de la direction générale culturelle qui vient de s'achever, nous avons créé une grande direction du français, qui regroupe la direction de la francophonie, les services de l'enseignement, etc.

Monsieur Deniau, le rapport qui vous a été fait quant à la politique des visas est exact. Notre intention est de rétablir le visa ou un document équivalent pour tout pays dont, pour une période plus ou moins longue, des ressortissants sont susceptibles d'émigrer vers la France. Afin d'éviter des discriminations entre pays voisins, nous avons prévu que cette disposition s'appliquerait à l'ensemble des pays du tiers monde. Je vous répondrai plus longuement sur le problème de l'immigration clandestine, qui mériterait à lui seul un débat.

Monsieur Grussenmeyer, le problème de la forêt de Mundat a été abordé à bien des reprises dans nos discussions avec les autorités allemandes. J'aimerais m'entretenir avec vous de ce sujet, quitte à revenir sur ce point lors d'une prochaine séance publique.

M. François Grussenmeyer. Je vous remercie.

M. le ministre des relations extérieures. Monsieur le président, mesdames, messieurs, parmi les sujets déjà traités dans mon intervention de cet après-midi, j'en retiendrai plus spécialement un, qui a été abordé par tous les orateurs ou presque, à savoir le Proche-Orient.

J'ai entendu avec un grand étonnement — le mot est faible — M. Couve de Murville déclarer que nous avons montré de l'indifférence en face des misères du Liban. Peut-il me dire quel pays a été plus actif et plus passionné que la France depuis l'invasion du Liban ? Quel pays occidental ? Quel pays européen ? Quel pays arabe ? Quel pays au monde ?

S'il y a un secteur où la France a été active depuis plusieurs mois, c'est bien le Proche-Orient. Et s'il y a un sujet qui a provoqué un regain d'activité et de dynamisme français, c'est sans conteste le Liban.

Dès notre arrivée au pouvoir, nous avons marqué un très grand intérêt pour les problèmes du Proche-Orient, en affirmant les mêmes règles, le même droit, les mêmes exigences partout. M. Berégovoy a eu raison de le rappeler.

C'est parce que nous avons agi de la sorte que nous avons actuellement au Proche-Orient une position comme la France n'en a pas eu depuis des années. C'est parce que nous sommes allés en Israël que nul dans ce pays ne peut douter de notre soutien à cet Etat, que nous pouvons aujourd'hui plus facilement le critiquer, le condamner pour cette invasion et lui dire que nous pensons que sa manière de faire n'assure pas son avenir. C'est pour cela aussi que nous sommes entendus par nos partenaires européens.

C'est parce que, depuis le début, nous avons cherché l'amitié de l'Égypte — ce que n'avait pas fait l'administration précédente, permettez-moi de le rappeler — que nous nous trouvons maintenant présenter ensemble, avec ce grand pays arabe, une résolution et des propositions sur le Proche-Orient.

Bien entendu, tout cela comporte une approche politique. C'est l'évidence. Ainsi que de nombreux orateurs l'ont souligné, il ne peut y avoir de solution du problème libanais sans que soient posés l'ensemble des problèmes politiques.

L'Organisation de libération de la Palestine sera-t-elle écartée ? Nous ne pensons pas que cela soit aussi facile que certains voudraient l'espérer.

Nous pensons surtout — je l'ai dit cet après-midi, et cela a été repris par de nombreux orateurs — qu'un peuple palestinien qui n'aurait plus aucun représentant pour parler en son nom devrait recourir aux pires modes d'expression. Terrorisme et révolte seraient peut-être les seules voies offertes pendant un temps.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que l'O.L.P. demeure un représentant, un partenaire politique — désarmé certes, mais nous savons qu'elle y est prête. Nous avons, depuis le début, posé le problème sur le plan politique et nous continuerons à le faire.

Tant que nous n'aurons pas, sur ce plan, les réponses qui satisfassent les uns et les autres, le gouvernement du Liban au premier chef, l'Organisation de libération de la Palestine et, bien entendu, les autres forces concernées, il sera prématuré de parler de facilités de contrôle et de surveillance. A cet égard, je m'inquiète de voir la presse s'interroger dès maintenant sur la constitution de forces étrangères qui pourraient, sur décision des Nations Unies — ou même, selon certains, sans décision des Nations Unies — contribuer à la surveillance d'un cessez-le-feu, à la surveillance d'une évacuation.

En ce qui nous concerne, le choix est fait. Nous souhaitons que cette force soit créée par les Nations Unies et, si possible, qu'elle dépende des Nations Unies.

Plusieurs orateurs ont souligné que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban n'avait pas donné satisfaction. Il est vrai que son mandat était fort mal défini et qu'une trop grande prudence a parfois été imposée par les dirigeants de la F. I. N. U. L., au risque de faire perdre à celle-ci toute efficacité.

Néanmoins, la F. I. N. U. L. est sur place. Elle a, dans certains de ses éléments, acquis une réputation. Et je sais que les différents éléments intéressés à Beyrouth — disons les autorités libanaises et les autorités palestiniennes — verraient avec une certaine faveur quelques-uns des bataillons de la F. I. N. U. L., dont le bataillon français, contribuer au contrôle.

Sera-ce cette formule qui aura la préférence, ou bien une autre qui a pu être imaginée à certains moments ? Nous le verrons plus tard.

Un des intervenants — M. Barrot, je crois — a évoqué une initiative française qui, selon lui, conduisait à la division du Liban.

Je tiens à dénoncer cette interprétation avec la plus grande vigueur. Nous sommes, bien entendu, pour l'unité du Liban. L'unité de ce pays doit même être exemplaire par rapport à tout le reste du Proche-Orient.

Rien dans notre attitude ne permet donc de justifier une telle inquiétude. Si nous avons, un moment, proposé la neutralisation de Beyrouth — de toute la ville, et non pas seulement de Beyrouth-Ouest — c'était comme un premier pas permettant de libérer cet espace à la souveraineté libanaise, mais comme un premier pas vers l'établissement d'un Liban neutre, garanti. Je ne pense pas qu'il sera démilitarisé. Il devrait garder ses propres forces armées. Mais aucune autre ne devrait plus stationner sur son sol.

J'en viens à quelques sujets que je n'avais pas abordés cet après-midi.

Tout d'abord, nos rapports avec l'Union soviétique et avec les Etats-Unis.

Quand nous sommes dans ce débat — le mot est faible — entre l'Est et l'Ouest, chacun sait de quel côté nous nous trouvons. Nous nous trouvons avec ceux qui ont la même conception de l'Homme, de la société. C'est ainsi que nous sommes un partenaire fiable, sûr, parce que convaincu, dans l'Alliance atlantique. Partenaire fiable de l'Alliance atlantique et non pas modèle de fidélité à Washington, monsieur Couve de Murville ! Je ne crois pas que cette expression ait jamais été employée par l'un des membres du Gouvernement.

Nous avons avec l'Union soviétique une difficulté majeure — c'est incontestable — à savoir la critique que nous faisons de l'occupation de l'Afghanistan, de l'appui qui a été donné par l'Union soviétique aux événements de décembre dernier en Pologne et, enfin, du surarmement nucléaire, en particulier du surarmement qui menace l'Europe occidentale.

La dénonciation particulière de l'occupation de l'Afghanistan nous a amenés très tôt à dire que tant que ce pays serait occupé par la force étrangère voisine, nous n'aurions pas avec l'Union soviétique une relation politique normale.

Nous avons une relation politique. J'ai moi-même rencontré M. Gromyko à l'occasion de chacune des sessions de l'Assemblée des Nations Unies et je le réferai en septembre, normalement. Des membres importants du Bureau politique et du Comité central sont, à plusieurs reprises, venus en France. Des directeurs de service étudient tel ou tel secteur du monde. Mais nous n'avons pas une relation entièrement normale.

C'est l'engagement que nous avons pris. Et quand la France discute avec un pays tel que l'Union soviétique, elle doit, nous semble-t-il, respecter très strictement ses engagements et s'en tenir très rigoureusement aux déclarations qu'elle a faites. Nous devons être tout à fait crédibles quand nous disons quelque chose à des pays non démocratiques. Cette crédibilité implique que nous ne changions pas de position, à moins que la raison qui nous a conduits à adopter une position déterminée n'ait disparu.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas différé la signature du contrat de livraison du gaz sibérien lorsque ce contrat a été prêt commercialement. Nous aurions dû le différer, semblent suggérer certains membres de l'opposition, parce que la situation n'était pas satisfaisante en Pologne. Mais, que je sache, elle ne s'est pas améliorée depuis lors.

Nous continuerions à différer la signature de ce contrat ! Jusques à quand ? Alors que ce contrat, nous en avons besoin. Il est un des éléments de notre indépendance énergétique, fondée sur la diversification des différents combustibles possibles et, notamment en matière de gaz, des différentes sources.

d'approvisionnement. A rejeter, pour différentes raisons, le gaz algérien et le gaz soviétique, où en serait cette politique de diversification énergétique qui a été lancée avant nous mais que nous poursuivons très attentivement ?

Difficultés, donc, avec l'Union soviétique dans notre rapport politique, qui est espacé, qui n'est pas normal, qui se poursuivra cependant.

En revanche, sur le plan des rapports techniques et scientifiques, nous avons poursuivi notre coopération. Il n'y a pas là de contradiction. Quant au domaine économique, chaque fois qu'il y aura intérêt pour l'économie française, nous n'hésiterons pas à conclure des opérations, à condition qu'elles n'entraînent pas un renforcement du potentiel militaire de l'Union soviétique.

Nous tentons donc de trouver — je n'éprouve aucune gêne à le dire — d'autres occasions de développer des opérations économiques avec l'Union soviétique. Nous ne sommes pas prêts à accepter une guerre commerciale, une guerre économique avec l'Union soviétique. Nous ne le sommes pas plus, d'ailleurs, que nos partenaires européens.

A Versailles, en coulisses, la discussion a été directe et très franche avec les Américains sur ce plan. Certes, ils n'employaient pas le terme de guerre économique, mais les mesures qu'ils souhaitaient voir prendre par leurs partenaires européens revenaient au même. Or cette guerre, nous ne la voulons pas. Nous la voulons d'autant moins qu'elle serait menée avec nos propres forces, nos propres chômeurs. Car, tandis que les Américains nous pressaient de diminuer notre volume d'échanges avec l'Union soviétique — et, en effet, les échanges de la France avec l'U.R.S.S. ont baissé de 25 p. 100 en un an et ceux de l'Allemagne de 20 p. 100 — les ventes des Etats-Unis à l'Union soviétique ont augmenté de 58 p. 100 entre le premier trimestre de 1981 et le premier trimestre de 1982. Vous comprendrez donc que nous ayons exprimé aux Américains notre refus catégorique d'aller sur les voies où ils voulaient nous engager.

Cette réunion à Versailles — l'utilité de tels sommets est de s'expliquer directement — nous avait amenés à la conclusion que nous nous étions compris.

Or, quelques jours plus tard, sans consultation nouvelle, des mesures ont été prises, l'une d'entre elles étant d'ordre extraterritorial, puisque les autorités américaines entendent interdire à des entreprises non américaines d'exporter vers l'Union soviétique, à partir de pays autres que les Etats-Unis, certains produits sous licence. C'est une affaire grave. Elle est grave dans les principes directeurs de l'économie de marché ; elle est grave compte tenu de l'importance qu'a le problème pour nous. Que ferons-nous ? La discussion est en cours entre les quatre pays intéressés — deux d'entre eux étant d'ailleurs plus encore affectés que nous.

La décision est d'autant plus grave, comme l'a souligné le président de la commission des affaires étrangères, que, pendant le même temps, les Etats-Unis prenaient d'autres mesures caractérisées par leur unilatéralisme, l'absence de consultation préalable, souvent l'interprétation tendancieuse de textes existants. Le débat se poursuit.

Dans ce débat, je relève cependant un point intéressant : pas un pays européen n'a estimé que nous pouvions répondre aux Etats-Unis, autrement qu'à partir de l'Europe, qu'en mettant ensemble nos forces européennes. Le Conseil européen a été, cette fois, nettement plus intéressant qu'auparavant. Il n'a pas été, monsieur le président de la commission, des affaires étrangères, l'instance d'appel des décisions des conseils, comme c'était le cas auparavant. Il a permis sur deux sujets — le Proche-Orient et la riposte aux Américains — de marquer que les Dix devaient travailler ensemble.

Or, dans le domaine commercial, c'est fort important. Si, comme il en a été décidé au Conseil européen, l'Europe se dote, pour mener sa politique commerciale commune, de moyens aussi efficaces et aussi rapides dans leur déclenchement que les Etats-Unis, elle devrait être capable de se faire entendre.

J'en viens donc à l'Europe pour souligner combien j'ai apprécié la déclaration de M. Maurice Faure et pour noter l'existence d'un espoir. En face des défis, l'Europe existe de nouveau. N'est-ce pas d'ailleurs ainsi qu'elle a commencé ?

Je relevais cette première réaction en face des deux défis que constituent l'invasion du Liban, d'une part — nous sommes dans le domaine politique — et les mesures américaines, d'autre part — et nous sommes là dans le domaine économique. A chaque occasion, il faut trouver les secteurs où la dimension nationale est insuffisante pour permettre aux pays d'Europe de construire

leur avenir, c'est-à-dire ceux pour lesquels la dimension européenne est nécessaire. Ces secteurs sont nombreux, nous le savons et nous ne devons pas cesser de le répéter.

Ils existent dans le domaine politique, et la France apporte son appui aux propositions Genscher-Colombo. A quelques nuances près, le mémorandum présenté par les deux ministres des affaires étrangères est acceptable pour nous.

Ils existent également dans le domaine économique.

Nous avons plus de difficultés à nous faire entendre dans le domaine social, mais il ne fait pas de doute, par exemple, que certaines industries de technologie avancée ne trouveront leur essor que si le marché européen prend sa pleine dimension. Une action européenne conjointe permet de tenir tête aux géants qui sont nos concurrents dans de tels domaines.

Cette évolution se fera-t-elle avec des modifications institutionnelles très importantes ? M. Couve de Murville, qui m'avait déjà interrogé en commission des affaires étrangères sur ce point, a repris la même question aujourd'hui à propos de la règle que l'on appelle improprement « le compromis de Luxembourg ». Nous ne le pensons pas.

A l'occasion de la discussion du mémorandum Genscher-Colombo, il a été procédé à un tour de table au cours duquel nous avons réaffirmé qu', quand un intérêt essentiel — c'est la formule même de Luxembourg — est en cause, l'Etat concerné peut invoquer cette règle pour obtenir qu'une décision qui, selon le traité de Rome, serait prise à la majorité, soit ajournée.

Ce que nous avons ajouté à cette formule de Luxembourg, c'est que l'intérêt essentiel évoqué doit porter sur le secteur qui est en discussion. Nous n'accepterons pas que, comme les Britanniques l'ont tenté, il soit possible de bloquer une décision dans un domaine — par exemple le domaine agricole — pour obtenir un progrès ou une novation dans un secteur qui n'a rien à voir avec celui qui est en discussion. Il s'agissait en l'occurrence de compensation budgétaire britannique. Je le répète, nous ne l'accepterons pas dans l'avenir, comme nous ne l'avons pas accepté cette fois. Telle est la différence importante avec l'attitude prise par l'administration précédente.

Le résultat se traduit d'abord par la réduction de la somme seurs. Celle-ci sera de 850 millions d'E.C.U. au lieu de 1 400 millions. Je tiens à dire à M. Couve de Murville que la France paiera sa part telle qu'elle est prévue par les clés budgétaires, mais elle ne paiera pas plus. Nous verserons notre part de cette compensation et les autres membres de la Communauté paieront la leur, tout à fait normalement. Le pourcentage de 30 à 40 p. 100 n'a donc pas de fondement, je peux rassurer mon illustre prédécesseur.

Deuxième différence avec l'administration précédente : nous refusons d'appliquer le principe dit du « juste retour » qui constitue une erreur grave et une violation du traité de Rome. Le « juste retour » ne relève pas de la Communauté à laquelle nous appartenons.

Je pourrais évoquer encore de nombreux sujets.

En Amérique latine, monsieur Bouvard, nous ne pouvions pas être médiateurs, car nous sommes les alliés des Anglais. Mais nous souhaitons maintenant, la crise étant terminée, que l'amitié qui nous lie aux peuples latino-américains puisse s'exprimer, et nous multiplions les démarches dans ce sens.

Monsieur Frédéric-Dupont, monsieur d'Aubert, nous tenons en effet à garder un contact direct avec le Vietnam, précisément parce que nous nous intéressons au Cambodge et qu'il n'y aura pas d'évacuation du Cambodge si on ne parle pas au pays qui l'occupe. Je me demande par quelle opération mystérieuse on pourrait espérer traiter le problème du Cambodge tout en ignorant le Vietnam.

M. André Delehedde. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls de cet avis. Allez interroger les pays de l'A.S.E.A.N. Voyez, comme nous l'avons fait, le Premier ministre de Thaïlande, ou le ministre des affaires étrangères avec qui je suis en correspondance plus que mensuelle, les derniers échanges remontant à quelques jours. Ils vous diront combien ils apprécient les contacts que nous avons pu prendre, précisément, avec le Vietnam.

La Corée du Nord étant un pays reconnu, nous pensons qu'en effet, un jour, nous devrions établir des rapports normaux avec ce pays comme nous en entretenons avec tous les pays du

monde. Pourquoi y aurait-il cette exception? Notre ambition n'est pas bien grande. C'est ce qu'ont fait la Suisse, le Danemark, autres pays révolutionnaires (*sourires*), comme chacun sait, qui ont noué des rapports avec les deux Corée. Nous ne le ferons pas demain. Nous verrons comment procéder dans des conditions acceptables par tous, mais telle est bien l'orientation, et M. Frédéric-Dupont a eu raison d'évoquer ce problème.

S'agissant de la Guinée et de ceux qui y ont été internés et dont le sort n'est pas encore totalement éclairci, je me permets de conseiller à M. Frédéric-Dupont de prendre contact avec les femmes françaises de dévénus de nationalité guinéenne qui sont veuves ou qui craignent de l'être.

En ce qui concerne l'Afrique, je précise que, bien entendu, les pays de la zone franc ont été avisés, avant que la dévaluation ne devienne effective, en la personne des gouverneurs des banques centrales dès le samedi matin, alors que la Communauté se réunissait le samedi après-midi.

En ce qui concerne l'aide publique au développement, je tiens à souligner que notre pays est l'un des seuls au monde qui ait augmenté son pourcentage de 0,64 à 0,71 p. 100 du P.N.B., si on y comprend les D. O. M. - T. O. M., et de 0,38 à 0,46 p. 100, D. O. M. - T. O. M. exclus, en un an.

Notre soutien au cours des matières premières est une action à laquelle nous tenons beaucoup et que nous avons affirmée de manière un peu particulière avec l'Algérie. Nous aimerions d'ailleurs pouvoir agir de même avec d'autres pays, surtout si les retours économiques devaient y être aussi importants. Il y a quelques jours, j'ai souligné que le volume des contrats conclus et signés avec l'Algérie pendant le premier trimestre 1982 était de 3,3 milliards de francs contre 1,6 milliard l'année dernière à la même époque. Mais nous n'avons pas le temps de reprendre chacun de ces problèmes.

Je terminerai, monsieur le président, en évoquant deux phrases qui m'ont l'une surpris, l'autre choqué.

Je ne sais plus qui a prévenu que notre diplomatie avait un profil bas. Cette affirmation est pour le moins surprenante. Je suis généralement plutôt critiqué pour avoir le verbe haut. Il faut choisir.

Je ne sais pas non plus qui a affirmé que nous avions une diplomatie de parade.

Ce sont des termes que le ministre responsable ne peut pas accepter, alors que nous avons perdu un ambassadeur au Liban, alors qu'un de nos ambassadeurs a été en situation singulièrement difficile, et longuement, en Iran, alors que notre ambassadeur, actuellement en poste à Beyrouth n'est certainement pas à la fête, permettez-moi de le dire, pas plus que ne l'a été notre ambassadeur à N'djamena. Si c'est cela la diplomatie de parade, messieurs, je vous conseille d'y aller voir!

Il ne serait d'ailleurs pas mauvais que certains voyagent pour se rendre compte de l'autorité que nous avons à l'heure actuelle.

Allez à Washington, et vous verrez avec qui parlent les Américains, principalement sur les sujets qui soulèvent les plus grandes difficultés, comme le Liban. Est-ce avec l'un de nos partenaires européens ou avec la France?

Allez dans n'importe quel pays du Proche-Orient et vous verrez à qui l'on fait appel, en Irak à propos de la guerre avec l'Iran, dans le golfe à propos de la guerre entre l'Irak et l'Iran, mais également à propos du Liban.

Allez au Liban même et voyez l'O. L. P. et les Libanais. Allez à côté du Liban, en Egypte et ailleurs.

Allez en Afrique et demandez aux uns et aux autres combien de fois ils sont intervenus pour que nous soyons plus actifs.

Allez en Asie et demandez l'avis des Indiens sur notre nouvelle politique de soutien au non-alignement.

Allez au Vietnam ou, comme vous l'avez vu, nous sommes également très actifs. Nous jouissons d'une autorité qui est très largement due aux déclarations claires, à la définition sans ambiguïté aucune de notre politique, alors que nous avons connu des années — sept années — d'ambiguïté et d'équivoque dans un grand nombre de domaines.

Voilà ce qui, à mon sens, fait que la politique étrangère française, peut-être critiquée par certains d'entre vous, a une telle autorité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Le débat est clos.

— 2 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Bernard Schreiner un rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner, en nouvelle lecture, le projet de loi sur la communication audiovisuelle, modifié par le Sénat (n° 987).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1012 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Paul Planchou un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la planification.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1013 et distribué.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion en deuxième et nouvelle lecture du projet de loi sur la communication audiovisuelle, n° 987 (rapport n° 1012 de M. Bernard Schreiner, au nom de la commission spéciale).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion des conclusions du rapport n° 1013 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la planification (M. Jean-Paul Planchou, rapporteur) ;

Eventuellement, suite de la discussion en deuxième et nouvelle lecture du projet de loi sur la communication audiovisuelle, n° 987 (rapport n° 1012 de M. Bernard Schreiner, au nom de la commission spéciale) ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 947 relatif à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale (rapport n° 986 de M. Jacques Guyard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion du projet de loi n° 895 relatif aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics (rapport n° 924 de M. Roger Rouquette, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(*La séance est levée le mercredi 7 juillet 1982, à une heure vingt.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.
(Réunion du mardi 6 juillet 1982.)

A la suite de la conférence des présidents du mardi 6 juillet 1982 et de la déclaration de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, au début de la première séance du même jour, l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 20 juillet 1982 est établi comme suit :

Mardi 6 juillet 1982 :

Matin (dix heures) :

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi sur la communication audiovisuelle (n° 987, 1012).

Après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :
Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes au Président de la République ;

Déclaration de politique étrangère suivie d'un débat.

Mercredi 7 juillet 1982 :

Matin (neuf heures trente) :

Eventuellement, suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi sur la communication audiovisuelle (n° 987, 1012).

Après-midi (quinze heures) :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant réforme de la planification ;

Eventuellement, suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi sur la communication audiovisuelle (n° 987, 1012) ;

Discussion du projet de loi relatif à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale (n° 947, 986).

Soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi relatif aux retenues pour absence de service fait par les personnels de l'Etat, des collectivités locales et des services publics (n° 895, 924).

Judi 8 juillet 1982 :

Matin (neuf heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale (n° 947, 986).

Après-midi (quinze heures) :

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi sur la communication audiovisuelle ;

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale (n° 947, 986).

Soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi portant réforme de la planification ;

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et tendant à préciser les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales (n° 993) ;

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale (n° 947, 986).

Vendredi 9 juillet 1982 :

Matin (neuf heures trente) :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du jeudi 8.

Après-midi (quinze heures) et éventuellement soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, discussion sur le rapport de la commission mixte paritaire ou en nouvelle lecture du projet de loi sur les prix et les revenus.

Lundi 12 juillet 1982, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi sur les prix et les revenus ou discussion d'une motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, et vote sur cette motion ;

Discussion d'un projet de loi portant création d'un fonds spécial pour les grands travaux.

Mardi 13 juillet 1982, matin (neuf heures trente) et après-midi (seize heures) :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du lundi 12 ;

Discussion des conclusions du rapport, sur la proposition de loi de M. Dominique Taddei et plusieurs de ses collègues, portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1002) ;

Eventuellement, lecture définitive du projet de loi sur les prix et les revenus.

Eventuellement, **jeudi 15 juillet 1982, matin (dix heures) :**

Suite de l'ordre du jour du mardi 13.

Eventuellement, **samedi 17 juillet 1982, matin (neuf heures trente) et après-midi (quinze heures) :**

Discussion d'une motion de censure, déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, et vote sur cette motion.

Lundi 19 juillet 1982, matin (dix heures) :

Eventuellement, suite de la discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi de M. Dominique Taddei et plusieurs de ses collègues, portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance (n° 1002).

Après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi déposé sur le bureau du Sénat portant statut particulier de la Région de Corse : compétences.

Mardi 20 juillet 1982, matin (neuf heures trente), après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de l'ordre du jour du lundi 19 ;

Discussion d'un projet de loi relatif au financement de l'Unedic.

Démission d'un député.

Dans sa deuxième séance du mardi 6 juillet 1982, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de M. Jacques Lafleur, député de la deuxième circonscription de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Modification à la composition des groupes.

(Journal officiel [lois et décrets] du 7 juillet 1982.)

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA REPUBLIQUE

(77 membres au lieu de 78.)

Supprimer le nom de M. Jacques Lafleur.

Commission mixte paritaire.

BUREAU DE COMMISSION

Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de la planification.

Dans sa séance du jeudi 1^{er} juillet 1982, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Michel Chauty.

Vice-président : M. Christian Goux.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Jean-Paul Planchou.

Au Sénat : M. Bernard Barbier.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des 3 séances du mardi 6 juillet 1982.

1^{re} séance : page 4199 ; 2^e séance : page 4221 ; 3^e séance : page 4237.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu	84	320	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	84	320	
Documents :				
07	Série ordinaire	468	852	TÉLEX 201176 F D I R J O - P A R I S
27	Série budgétaire	150	304	
Sénat :				
08	Débats	102	240	Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
09	Documents	468	828	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)